

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfants@amnesty.fr

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



N° 35

Avril 2017

Public

SF 17 – ENF 12

La vie de la commission p.2

Bonnes nouvelles p.2 à 4

Mineurs isolés étrangers p.5 à 13

- Avis critique du défenseur des droits
- Violation des droits humains à la frontière France-Italie
- Déjà en 2005... le Comité des droits de l'enfant
- Confinés 14 jours en zone d'attente
- Enfants toxicomanes en plein cœur de Paris
- Périples meurtriers pour les enfants

Les mineurs dans les conflits armés p.14 à 20

- Syrie : les viols d'enfants, une politique délibérée
- Les traumatismes des enfants syriens
- Famine au Sud-Soudan
- Famine au Yémen
- Famine en Somalie
- Famine au Nigeria
- Nigeria, 1000 jours après l'enlèvement des lycéennes

Les enfants soldats p.21 à 24

- 10 ans après les Principes de Paris
- Yémen : les forces houthies recrutent des enfants soldats

Violences et atteintes à l'intégrité physique p.25 –26

- France : 2 enfants meurent chaque jour sous les coups de leurs parents
- 55 femmes et filles palestiniennes dans les prisons israéliennes
- Grande-Bretagne : les enfants retirés abusivement à leurs parents

Le travail des enfants p.27-28

- Le travail des enfants dans le chocolat

Scolarisation p.28 à 31

- Des écoles sûres
- Enfants migrants à l'école : problème ou opportunité ?
- Slovaquie : la ségrégation ethnique compromet l'avenir des enfants roms
- Education en Haïti
- Enfants syriens réfugiés en Turquie non scolarisés

Agenda p.31-32

Edito

Le spectre hideux de la famine et de la guerre

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré dans un point de presse du 22 février 2017: «La situation est tragique : la famine et la maladie emportent des vies. Nous sommes confrontés à une tragédie : nous devons empêcher qu'elle ne se transforme en catastrophe. Cela pourra être évité si la communauté internationale prend des mesures décisives».

Quatre catastrophes humanitaires sont annoncées pour les semaines qui viennent.

Yémen, Somalie, Soudan du Sud, Nord Est du Nigéria : 1,4 million d'enfants souffrent de malnutrition aigüe sévère. Pas seulement de faim. Ces enfants sont en danger de mort rapide si on ne leur apporte pas secours immédiatement.

Yémen, Somalie, Soudan du Sud, Nord Est du Nigéria : la famine n'y est pas seulement une conséquence du dérèglement climatique, c'est le fruit de l'action de l'homme. Guerre civile, intervention militaire des grandes puissances ravagent ces régions depuis plusieurs années.

Yémen, Somalie, Soudan du Sud, Nord Est du Nigéria : quatre régions (entre autres) où l'on fait un usage «immodéré» d'enfants soldats. Recrutement, enrôlement de gré et de force, utilisation, participation active des enfants dans les conflits armés.

1.500 cas de recrutement d'enfants au Yémen entre mars 2015 et février 2016 par les parties Houthis et loyalistes. 5.000 enfants recrutés en Somalie depuis 2013 par les milices Shebab et la coalition gouvernementale. 17.000 enfants dans les deux camps au Soudan du Sud. Et un nombre mal connu d'enfants qui combattent ou sont envoyés dans des attentats suicide par Boko Haram au Nord Est du Nigéria.

Un enfant sur dix dans le monde vit dans une zone de conflit, la moitié de ceux-là sont directement affectés par les combats. Dans toutes les zones de conflit, écoles et hôpitaux sont des cibles de bombardements. La moitié des réfugiés qui fuient les conflits sont des enfants.

Lors de la conférence du 21 janvier 2017 rassemblant, à l'initiative du ministère français des Affaires étrangères et de l'Unicef, ministres et ambassadeurs de tous les pays signataires des Principes de Paris, le général canadien Roméo Dallaire, connu pour son engagement pour la démobilisation des enfants soldats, a déclaré que l'utilisation d'enfants soldats précédait toujours une catastrophe, massacres et génocide.

António Guterres dans sa déclaration à la presse : «La vie de millions de personnes dépend de notre capacité collective à agir. Dans notre monde d'abondance, il n'y a pas d'excuses pour l'inaction ou l'indifférence». ■

Philippe Brizemur,
Commission Droits de l'enfant.

Nota : Les chiffres proviennent de l'Unicef et du Ministère français des Affaires Étrangères.

LA VIE DE LA COMMISSION

Durant ces derniers mois, les bénévoles de la Commission Droits de l'enfant n'ont pas chômé.: interventions à la demande de groupes locaux et d'associations, participations à des colloques et à des actions d'ordres différents. N'hésitez pas à les solliciter lorsque vous avez l'intention de mener une action de promotion des articles de la Convention des Droits de l'enfant.

Novembre :

- Animation d'un débat autour du film «Bébé tigre» au centre Valayre (Paris 9ème) sur la thématique des enfants migrants et des MIE (mineurs isolés étrangers).
- Projection du film sur les enfants des bidonvilles réalisé par la commission droits de l'enfant et intitulé «Enfants des bidonvilles, entre précarité et exclusion» à l'occasion de l'inauguration de l'association Sperentza, en présence des familles roms expulsées du bidonville Truillot, d'Eric Fassin, de Guillaume Lardanchet, Romeurope et Hors la rue et de l'association Sperentza.
- Intervention à Dijon sur la Convention relative aux Droits de l'enfant

Décembre :

- Oignies, Animation d'un débat sur les enfants migrants, suite au spectacle « Rodéo Rangers » d'Emmanuel Mailly et Elie... au Métaphone avec groupe AI.
- Participation à l'organisation d'un repas solidaire (repas de Noël des enfants roms d'Ivry) et d'une collecte et distribution de jouets au profit des enfants roms d'Ivry organisé par l'association Spérentza.
- Le Noël des enfants roms d'Ivry.
- Animation d'un débat après la projection de «Fuocoamare» à Achères (78).
- Intervention sur la Convention relative aux Droits de l'enfant au Comité d'entreprise de la SNCF Frêt à Clichy.
- Interview dans le journal «La Croix» sur le procès de Dominic Ongwen devant la CPI.

Janvier :

- Intervention au Collège de Neuilly-Plaisance (94) sur le travail des enfants et la CIDE
- Animation d'un colloque sur la protection de l'enfance à Dijon.
- Participation au colloque organisé par le ministère des Affaires étrangères et l'Unicef sur le dixième anniversaire des principes de Paris (voir page 21).

Février :

Sortie du dossier n° 17, thématique sur les Mineurs Isolés Etrangers

- Participation au tournage d'un petit film documentaire sur les familles roms hébergées au village de l'Espoir à Ivry pour le projet «Paroles de sans voix» en partenariat avec le Monde, film réalisé par Engueran Dubrocca bientôt disponible sur le site du Monde.

Mars :

- Ciné Débat sur le thème des enfants migrants et des MIE au cinéma Le Saint Germain avec l'association Mémoire 2000, autour du film «Le Havre».
- Interview sur les enfants soldats parue dans le journal «Libération» du 1^{er} mars .■

BONNES NOUVELLES



FRANCE : La loi sur le devoir de vigilance des multinationales enfin adoptée

L'Assemblée nationale a définitivement adopté la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre après 4 ans de parcours législatif. Une avancée historique!

Ce texte marque une avancée pour le respect des droits humains par les multinationales. Il est temps désormais que les pays européens et la communauté internationale s'inspirent de cette disposition et développent des législations qui vont dans le même sens. Il y a cinq ans, le candidat Hollande déclarait vouloir «que soient traduits dans la loi les principes de responsabilité des maisons-mères vis-à-vis des agissements de leurs filiales à l'étranger lorsqu'ils provoquent des dommages environnementaux et sanitaires». Cette loi sera donc finalement l'une des dernières lois adoptée sous son quinquennat.■

Source : <https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/actualites/la-loi-sur-le-devoir-de-vigilance-des-multinationales>



Campement informel dans la région de Lyon. ©Amnesty International

FRANCE : La trêve hivernale s'applique enfin aux personnes habitant dans les bidonvilles

Depuis plusieurs années, Amnesty International France militait pour que la trêve hivernale soit étendue aux personnes vivant en bidonville. Voilà qui est accordé par l'intermédiaire de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier dernier

Ci-dessous, le communiqué de presse cosignée par Amnesty International :

«Paris, le 7 février 2017 - La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue réduire une inégalité de traitement : les personnes vivant en bidonville, dans des tentes, cabanes, abris de fortune... peuvent enfin jouir des mêmes droits que les locataires et occupants de squats face aux expulsions. Une personne peut désormais bénéficier de délais avant l'exécution de l'expulsion, et de la protection de la trêve hivernale, quel que soit son type d'habitat. Néanmoins le juge peut faire le choix de la supprimer s'il a des preuves

que les personnes sont entrées par «voie de fait».

Cette reconnaissance plus large des droits s'inscrit dans la continuité d'une évolution favorable de la jurisprudence européenne : elle a reconnu que la notion de «domicile» ne se limitait pas au domicile légalement occupé, ou établi, et imposé un nécessaire «contrôle de proportionnalité» entre le respect du droit de propriété et le droit au logement ainsi qu'à une vie privée et familiale. Été comme hiver, expulser des habitants de leur domicile sans proposition alternative de logement pérenne et adapté, aggrave leur précarité et ne fait que déplacer le problème. En l'attente de solution, maintenir les personnes dans leur lieu de vie évite de les forcer à l'errance et apporte une stabilité, permettant de leur proposer un accompagnement visant à sortir de la précarité. La mise en œuvre d'une véritable politique de résorption des bidonvilles est indispensable. Le droit au logement doit s'appliquer à tous! »■

Source : <https://www.amnesty.fr/actualites/la-treve-hivernale-enfin-pour-les-bidonvilles>
https://www.romeurope.org/IMG/pdf/cp_la_treve_hivernale_s_applique_enfin_aux_bidonvilles_7.02.2017.pdf

INDE: des mineurs ont été libérés de détention illégale

Rayees Ahmad Mir et Waheed Ahmed Gojree ont été libérés après que la Haute Cour de Jammu-et-Cachemire a annulé leur ordre de détention, les 6 et 31 décembre 2016 respectivement. Les adolescents étaient emprisonnés illégalement au titre de la Loi relative à la sécurité publique de Jammu-et-Cachemire, une loi sur la détention administrative qui interdit expressément la détention de toute personne de moins de 18 ans.■

Source : *Suivi de l'action urgente 239/16 - index: ASA 20/5615/2017 – ENF22 du 20 octobre 2016*
<https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA2056152017FRENCH.pdf>

IRAN : l'exécution d'Hamid Ahmadi a été suspendue



L'exécution d'Hamid Ahmadi, un jeune homme iranien arrêté alors qu'il avait tout juste 17 ans, a été suspendue. Le 16 février, les autorités iraniennes auraient informé sa famille qu'elles avaient arrêté tout projet de l'exécuter.

Hamid avait été condamné à mort en 2009 à l'issue d'un procès injuste, fondé sur des «aveux» qui lui auraient été extorqués sous la torture et les mauvais traitements. Pendant des années il a vécu l'enfer de l'attente en isolement. Reportée pour la 4ème fois, son exécution avait été fixée dernièrement au 18 février pour être enfin suspendue. Il n'est plus à l'isolement et a été placé dans une autre section de la prison.

D'après nos informations, l'énorme pression exercée sur les autorités iraniennes par la mobilisation générale est à l'origine de la suspension de son exécution. Un grand merci à tous ceux et celles qui se sont mobilisés !

Cette information n'a pas encore été communiquée officiellement par écrit à son avocat. Nous continuerons donc de surveiller de près la situation d'Hamid Ahmadi pour vérifier que les autorités iraniennes respectent leur parole.

Au cours du mois de janvier, les autorités iraniennes ont exécuté deux jeunes hommes arrêtés quand ils étaient encore mineurs. Nous avons enregistré au moins 77 exécutions de jeunes délinquants entre 2005 et 2017.■

SOURCE : <https://www.amnesty.fr/peine-de-mort-et-torture/actualites/lexecution-dhamid-ahmadi-a-ete-suspendue>.

VILLENSEMBLE , un espace expérimental en cours sur un terrain d'Ivry sur Seine, temps de transition pour sortir des bidonvilles

En 2015, 19.665 personnes vivaient dans des bidonvilles (plus de 20% sont des enfants) et 577 «campements illicites» ont été recensés par la DIHAL* (rapport mars 2015). 47% ne disposent pas de traitement des déchets, 2/3 n'auraient aucun accès à un point d'eau et 75% fonctionneraient sans alimentation en électricité. Les habitants des bidonvilles sont victimes de multiples discriminations avec des expulsions à répétition et ne disposent pas d'un lieu de vie stable. Les dispositifs d'insertion sont trop souvent saturés et inadaptés pour les accueillir.

Le projet VILLENSEMBLE a pour objectif de créer un espace de vie stable, peu coûteux pour la collectivité, permettant à ces familles de disposer d'un temps de transition en disposant de meilleures conditions d'habitat, des droits élémentaires (domiciliation, scolarisation et accès aux soins) pour progressivement vivre comme l'ensemble de la population vivant en France avec des activités économiques permettant de vivre un minimum décemment.

Le premier espace expérimental est en cours sur un terrain d'Ivry-sur-Seine. Une dizaine de familles installées sur le terrain de l'avenue Pierre Sémard à Ivry-sur-Seine (suite à une expulsion du terrain où elles étaient installées) ont été suivies, depuis août 2014, par Romeurope 94.

La société Audacia, propriétaire du terrain, avait engagé une procédure d'expulsion début 2015, tout en disant qu'elle était ouverte pour trouver une autre solution si une association acceptait la responsabilité de l'accompagnement des familles et puisse lui garantir la restitution, à terme, du terrain. Un accord a été conclu fin 2015 entre l'association Convivances et la société propriétaire du terrain avec une mise à disposition pour un an renouvelable afin de permettre le maintien des familles et conduire le projet d'ici la réorganisation immobilière du quartier dans 3 à 5 ans.

Ce projet concerne donc 41 personnes (11 familles, soit 22 adultes et 19 enfants). Le terrain d'une surface d'environ 1.200 m2 est adapté pour accueillir une dizaine de constructions, une salle commune et un espace pouvant servir à titre professionnel (entrepôt ou boutique) Le ramassage des ordures est assuré par la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Le budget pour une année de fonctionnement est de l'ordre de 120.000€ soit 7,75€ par personne/par jour. Huit partenaires associatifs sont engagés : Emmaüs Avenir, Solidarité Nouvelle pour le Logement, Système B, Première Urgence International, l'Avih, Ytrajectoires, Romeurope 94 et Convivances. Les partenaires financiers sont notamment : La Fondation Abbé Pierre, la Fondation de France, Les Fondations Caritas et Bruneau, Emmaüs France, la ville d'Ivry, le département du Val-de-Marne, la DIHAL et la DRIHL.*

Une première expérience à suivre !■

https://issuu.com/convivances/docs/161218_plaquette_convivances

* DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement.

DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

COLLOQUE

Intégration des Roms en France ?

Le 22 mars 2017 s'est tenu au Palais du Luxembourg un colloque du «Pari pour vivre ensemble» autour du documentaire «Roms en France : pourquoi ne seraient-ils pas intégrables ?» réalisé par Antony Foussard sur l'expérience de Strasbourg où, en 2014, sur 471 habitants de bidonvilles recensés, 175 ont pu accéder à un logement et il ne reste qu'un seul bidonville sur les 14 existant en 2014. (voir vidéos des débats et film).■

<https://collectifromeuropevalmaubuee.wordpress.com/2017/03/29/videos-des-debats-du-colloque-rroms-en-france-pourquoi-ne-seraient-ils-pas-integrables/>

MINEURS ISOLES ETRANGERS

L'avis critique du Défenseur des Droits sur l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Auditionné le 2 février 2017 par la mission d'information de la commission des Affaires sociales du Sénat sur la prise en charge sociale des mineurs isolés, le Défenseur des Droits a émis un avis qui reprend beaucoup des points évoqués dans notre dossier sur les Mineurs Isolés Etrangers.

Sur l'ensemble des saisines traitées au siège de l'institution par le pôle Défense des droits de l'enfant, environ 15% concernent les mineurs non accompagnés, aussi bien en matière d'accès au dispositif de prise en charge que d'atteintes aux droits (droit à la santé et à l'éducation...)

Selon la mission de répartition nationale à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) on estime que le nombre de MNA reconnus est d'environ 6.000 en 2015 et 8.000 en 2016. Mais, selon les départements, 50% à 80% des jeunes qui se présentent ne sont pas reconnus.

Le Défenseur des droits rappelle qu'il a préconisé dans sa décision de juillet 2016 (relative aux MNA à Paris) que soient régulièrement collectées des données chiffrées sur l'ensemble du territoire, aux fins de comparaison et d'amélioration de l'évaluation et de l'accueil des jeunes migrants. Chaque jeune se disant MNA doit, automatiquement, faire l'objet d'un accueil, d'une mise à l'abri et d'un entretien par les services mandatés à cet effet dans chaque département. Néanmoins, il n'est pas rare que des jeunes se voient opposer un refus de prise en charge et d'évaluation sans justification, qu'ils disposent ou non d'un document d'identité. D'autres jeunes obtiennent un rendez-vous pour une évaluation de leur situation, mais ne bénéficient pas de mise à l'abri et peuvent se retrouver à la rue jusqu'au résultat de l'évaluation. La circulaire de janvier 2016 indique que l'examen médical à fin d'expertise ne doit être pratiqué qu'en cas de doute et non de manière systématique.

Actuellement, les personnes se disant MNA ne bénéficient pas toutes d'une évaluation, contrairement à ce qui est indiqué dans la loi. Certains font l'objet d'une évaluation rapide (15/20 minutes) lorsque les évaluateurs considèrent qu'il est peu probable qu'ils relèvent du dispositif. Dans certains départements, lorsque le dispositif d'évaluation est saturé, les jeunes qui se présentent comme MNA sont purement et simplement éconduits.

La durée de la phase d'évaluation (entretien + analyse documentaire + examen médical) peut parfois se prolonger sur plusieurs mois avec à terme des décisions négatives particulièrement violentes pour des jeunes qui se retrouvent alors rejetés du dispositif sans solutions alternatives.

Il existe parfois un doute sur la minorité du jeune, il est regrettable que ce doute ne lui profite que très rarement, contrairement aux prescriptions de la loi du 14 mars 2016.

Dans certains tribunaux, les délais sont particulièrement longs et les jeunes non pris en charge par l'ASE peuvent se trouver à la rue. Il arrive même que des mineurs ne soient pas entendus par le juge qui peut prendre une décision sans les avoir écoutés ou rencontrés.

Il est regrettable que la présence d'un avocat ne soit pas automatique ou, tout du moins, qu'un membre d'une association ou un bénévole ne participe pas à l'audience avec le jeune.

Enfin, concernant l'instruction du dossier, les pratiques diffèrent selon les tribunaux et les juges des enfants. Certains ne demandent des examens médicaux qu'en dernier recours, d'autres les demandent de manière systématique.

Les jeunes MNA n'ont pas de représentants légaux pouvant exercer leur autorité parentale sur le territoire et la procédure de tutelle devant le juge aux affaires familiales est rarement ouverte.

A titre d'exemple, les jeunes accueillis temporairement à l'ASE (Aide sociale à l'enfance) de Paris et restant dans l'attente d'une décision de réorientation en application du principe de répartition nationale, sont en nombre croissant et, dans l'attente, les jeunes bénéficient souvent d'un suivi éducatif *a minima*.

Il a été observé un peu partout en France une diminution des octrois de contrats «jeune majeur». Le passage à la majorité est parfois peu préparé et les jeunes majeurs se retrouvent seuls sur le territoire du jour au lendemain sans accompagnement.



→

Le Défenseur des droits reste très inquiet quant à l'identification et au repérage de mineurs potentiellement victimes de traite des êtres humains, tant pour ceux qui sont dans les campements que s'agissant des mineurs non accompagnés qui se présentent volontairement pour une demande de prise en charge au titre de la protection de l'enfance.

LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS RECOMMANDÉES PAR LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits réitère avec fermeté son opposition à la pratique des examens médicaux d'évaluation de l'âge et déplore que, sous prétexte de les encadrer, la loi du 14 mars 2016, les ait inscrits dans la loi. Cela fait perdurer des traitements très disparates.

On peut relever déjà une interprétation restrictive du terme «*documents d'identité valables*» avec des décisions qui considèrent qu'un acte d'état civil dépourvu de photographie ne constitue pas un «*un document d'identité valable*» (cf. jurisprudence de la CA de Paris), même s'il est authentifié. L'appréciation de ces notions est essentielle car elle ouvre, ou non, droit à recourir aux examens d'âge osseux.

Il serait utile que les textes viennent préciser que le magistrat ne peut ordonner les examens d'âge osseux que par décision motivée cumulativement sur les deux points : document d'identité non valable et âge allégué non vraisemblable.

«Au regard des nombreuses difficultés qui perdurent en zone d'attente concernant ces enfants, le Défenseur des droits recommande la fin des privations de liberté en zone d'attente pour tous les mineurs isolés, quelle que soit leur nationalité, ainsi que leur admission sur le territoire en vue d'un placement aux fins d'éclaircir leur situation individuelle».

Le Défenseur souhaite la simplification et l'octroi de plein droit d'un titre de séjour pour les MNA pris en charge par les services de l'ASE, quel que soit leur âge, dès lors qu'ils sont engagés dans un parcours d'insertion et ce, quels que soient leurs liens avec leur famille restée dans leur pays d'origine.■

Source : www.defenseurdesdroit.fr

Des contrôles aux confins du droit

Violation des droits humains à la frontière française avec l'Italie



Source : <http://roya06.unblog.fr/category/mobilisation/refugiés/>

Amnesty France a diligenté une mission d'observation à la frontière entre la France et l'Italie en janvier 2017. Comme décrit dans notre dossier sur les mineurs isolés, le rapport de mission relève que «les opérations de contrôle à la frontière portent atteinte au droit d'asile, ne respectent pas la législation française et ne sont pas conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant».

Ce rapport de mission dénonce les renvois dans des conditions illégales vers l'Italie, l'accès impossible à la procédure d'asile, la situation des mineurs non accompagnés et les pressions des autorités exercées sur les citoyens qui se mobilisent en faveur des réfugiés.

Extraits du rapport de mission.

Les mineurs non accompagnés, premières victimes des conditions d'exercice des contrôles à la frontière

Parmi les personnes qui tentent de franchir la frontière franco-italienne, de nombreux enfants sont présents, sans être accompagnés d'un adulte les représentant légalement. Majoritairement originaires d'Érythrée, d'Afghanistan, du Soudan ou encore de pays de l'Afrique de l'Ouest, ces très jeunes personnes au parcours d'exil particulièrement éprouvant sont les premières victimes des conditions d'exercice des contrôles aux frontières.

Au même titre que les adultes, les enfants peuvent faire l'objet d'un refus d'entrée, mais leur statut d'enfant leur confère des garanties particulières : depuis la réforme du 7 mars 2016, un garde-fou supplémentaire a été introduit : le respect automatique du jour franc, permettant à l'enfant de ne pas être renvoyé immédiatement. Ce temps prévu pour les enfants doit leur per-

**Amnesty /
Rapport de mission**



Contrôle de train à Menton-Garavan.
Photo Franz Chavaroche ©Var Matin
<http://www.varmatin.com/faits-divers/lunicef-semeut-du-traitement-des-enfants-mineurs-tendant-de-passer-la-frontiere-franco-italienne-101485>

naux qui interviennent sur la question de la protection des enfants, les autorités auraient une interprétation abusive de la notion d'enfant «non accompagné». Ce qualificatif renvoie au fait que l'enfant n'est pas accompagné d'un représentant légal. Pour les autorités, un enfant ne serait pas «non accompagné» dès lors qu'il serait entouré d'adultes, membres d'un groupe de personnes. Cette interprétation place réellement les enfants dans une situation de vulnérabilité prononcée, en les laissant aux mains d'adultes, sans avoir déterminé si l'un d'entre eux serait leur représentant légal, ni même avoir évalué les risques encourus par l'enfant dans cette situation.

Peu de demandes d'asile

S'agissant de l'accès à la procédure d'asile, il est préoccupant de relever que seules quatre demandes d'asile d'enfants non accompagnés ont été enregistrées dans le département. Cette quasi impossibilité d'accéder à la procédure d'asile résulte à la fois des pratiques à l'œuvre à la frontière, mais également de l'absence de désignation d'administrateur ad-hoc, une fois les enfants présents sur le territoire français. Selon nos observations et plusieurs sources concordantes, des enfants seraient également renvoyés en Italie sans avoir reçu de décision de refus d'entrée écrite et motivée. Conséquence extrême de cette logique de contrôle, les autorités ont déjà renvoyé en Italie des enfants qui étaient pourtant protégés et pris effectivement en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en France, en violation flagrante des dispositions de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la loi française. Cette pratique vient corroborer le fait que, lors des contrôles, les forces de l'ordre ne procèdent à aucun examen attentif des situations individuelles. Les éléments recueillis lors de la mission font écho à une communication de l'Unicef-France, qui, le 13 décembre 2016, dénonçait «le refoulement systématique des MNA (mineurs non accompagnés) à la frontière par les autorités françaises, qui les expose à de nombreux dangers et à des risques accrus de violences, au mépris des engagements internationaux ratifiés par la France, alors que la priorité absolue devrait être de les protéger».

Respecter la convention des droits de l'enfant et appliquer la loi française

Amnesty fait un ensemble de recommandations concernant les mineurs non accompagnés.

- Mettre un terme immédiat au renvoi d'enfants non accompagnés en Italie.
 - S'assurer que parmi les priorités des services en charge des contrôles, figure la protection des mineurs non accompagnés.
 - Appliquer la loi à l'égard des mineurs non accompagnés. Admettre ces enfants systématiquement sur le territoire français eu égard à la situation de vulnérabilité dans laquelle ils se retrouvent de fait placés.
 - Renforcer les moyens des dispositifs de protection de l'enfance existants.
- L'accès au droit d'asile pour les enfants non accompagnés doit être garanti à la frontière et sur tout le territoire des Alpes-Maritimes. ■

Pour en savoir plus :

<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants/actualites/frontiere-franco-italienne-des-contrôles-aux-frontieres>

Déjà en 2005... le Comité des droits de l'enfant

LES OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Les observations générales sont des documents produits par le Comité des droits de l'enfant, garant de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE). Ils apportent des éclaircissements et des lignes directrices sur la mise en application des articles de la CIDE.

20 observations générales ont déjà été écrites. Ces textes peuvent être des appuis très puissants dans nos actions de plaidoyer et d'information du public. La plupart ont une version française. ■

On peut les télécharger à l'adresse : http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11

Le Comité des droits de l'enfant avait écrit en 2005 une «Observation Générale n°6» sur «Le traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine». Dans cette observation, le Comité décline les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) en donnant des orientations aux États vis-à-vis des enfants non accompagnés.

Il rappelle les obligations juridiques des États à l'égard des enfants non accompagnés se trouvant sur leur territoire et la mise en œuvre de ces obligations, entre autres que les États doivent appliquer la Convention à tout enfant présent sur son territoire.

Le principe de non discrimination (article 2 de la CIDE) doit s'appliquer à tous les enfants. Que l'enfant soit ou non accompagné, étranger ou non, il doit pouvoir jouir de tous les droits énoncés dans la CIDE.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit rester une considération primordiale. Dans le cas d'un enfant déplacé, le principe doit être respecté à tous les stades du déplacement. Les États doivent pouvoir déterminer et assurer quels sont les besoins exacts de protection de l'enfant, ce qui exige d'avoir une idée précise de l'identité de l'enfant.

Accueillir avant d'évaluer

Le Comité rappelle que «autoriser un enfant à entrer sur le territoire constitue un préalable à ce processus initial d'évaluation».

L'application de l'article 6 de la CIDE (droit à la vie, à la survie, au développement) exige la protection de l'enfant contre toute exploitation susceptible de compromettre son droit à la vie, à la survie et au développement.

Non refoulement

Le Comité rappelle aux États le droit humanitaire. Les États sont tenus de ne pas renvoyer un enfant dans un pays s'il a des motifs sérieux de croire que cet enfant sera exposé à un risque réel de dommages tels que ceux dénoncés dans les articles 6 (droit à la vie) et 37 (torture, détention...) de la CIDE. Une attention particulière pour les enfants venant de pays où le risque d'être recruté comme enfant soldat (article 38 de la CIDE et protocoles additionnels).

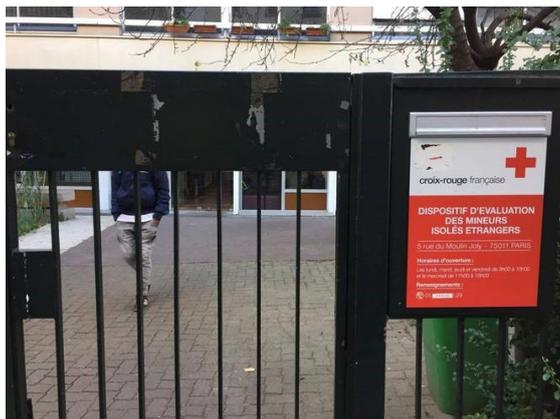
Des lignes directrices pour mettre en application

L'observation générale donne aux États un ensemble de lignes directrices pour mettre en application les articles de la CIDE aux besoins de protection des enfants non accompagnés. La nécessité d'une évaluation et des mesures initiales, la nomination d'un tuteur, conseiller ou représentant légal, la prise en charge de l'hébergement, l'accès à l'éducation, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, la prévention de la traite, de l'exploitation sexuelle, de la maltraitance et de la violence, la prévention de l'enrôlement dans les forces armées, la prévention de la privation de liberté sont autant de sujet traités dans ce texte.

Les procédures d'asile

Obligation découlant de l'article 22 de la CIDE qui oblige les États à faciliter les demandes d'asile sans considération d'âge ou de nationalité des enfants non accompagnés. Ils doivent aussi faciliter les regroupements familiaux lorsque c'est possible.

On aimerait que les États, dont la France, appliquent ces lignes directrices à la lettre et à l'esprit. Cette observation générale n°6, bien que n'étant pas contraignante est un outil puissant pour notre mouvement pour rappeler la France à ses obligations de l'accueil des enfants non accompagnés. ■



L'entrée du DEMIE 75

«LES MINEURS ÉTRANGERS, DE L'EXIL AU VIDE»

par Antoine Corlay, étudiant en 2^{ème} année en journalisme à l'Institut Pratique du Journalisme (IPJ). Paru sur mediapart.fr

La plupart des mineurs isolés étrangers (MIE) vivant à Paris n'existent pas aux yeux de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le controversé DEMIE75, chargé d'établir leur minorité, refuse de leur accorder ce statut en invoquant régulièrement un défaut «d'éléments tangibles».

Après avoir fui leur pays, les jeunes déboutés restent livrés à eux-mêmes, poussés à l'errance dans les rues de la capitale... ■

mediapart.fr - 8 février 2017 - <https://blogs.mediapart.fr/la-chapelle-en-lutte/blog/080217/les-mineurs-isoles-etrangeurs-de-l-exil-au-vide-par-antoine-corlay>



Des policiers en faction devant la zone d'attente de l'aéroport de Roissy.

© Daniel Janin – AFP

Source : site du défenseur des droits <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/deux-fillettes-retenu-es-en-zone-d-attente-roissy-0>

Confinés 14 jours en zone d'attente

A leur arrivée en France le 6 mars 2017, Grace, sa fille Falila (3 ans) et son fils Sekou (1 an), se sont vu refuser l'entrée sur le territoire et ont été maintenus en zone d'attente de l'aéroport Charles de Gaulle. La police aux frontières (PAF) a considéré qu'ils ne remplissaient pas les conditions d'hébergement et de ressources nécessaires. Grace a tenté de régulariser sa situation auprès de la PAF. En vain.

Grace a quitté en urgence la Côte d'Ivoire avec ses deux plus jeunes enfants. Elle voulait apporter son soutien à son fils aîné Adama (13 ans), confié depuis trois ans à sa tante en France, elle avait appris qu'il avait été victime de maltraitance, le Parquet général de Créteil avait pris une ordonnance de placement provisoire auprès des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Pendant 14 jours, Grace et ses deux enfants ont fait l'objet de tentatives de renvoi tous les jours (à l'exception des trois jours de présentation au juge des libertés et de la détention et à la Cour d'appel). La famille a été maintenue de longues heures (de 11h du matin à 16h) dans la salle de maintien de l'aérogare 2E de l'aéroport : une salle froide et exigüe, sans fenêtre, sans accès direct aux toilettes, sans les commodités nécessaires aux enfants en bas âge.

Grace n'a pas toujours eu de quoi changer son fils et les douches n'étaient pas adaptées pour les jeunes enfants. Falila et Sekou ne mangeaient presque plus, étaient fatigués, énervés, et pleuraient beaucoup. La présence des forces de l'ordre et les appels incessants à l'interphone n'arrangeaient en rien leur angoisse, intrinsèquement liée à l'enfermement. Sekou est tombé malade et s'est mis à beaucoup tousser.

Les présentations devant le juge des libertés et de la détention (10 et 18 mars) et devant la Cour d'appel (13 mars) n'ont rien changé et Grace et ses enfants ont vu leur privation de liberté prolongée à deux reprises, malgré les différents signalements de l'Anafé* relatifs à l'état de santé des enfants et les conditions de maintien inadéquates à leur jeune âge.

Le ministère de l'Intérieur, saisi par l'Anafé n'a pas donné suite. Le Défenseur des droits et la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté ont également été alertés et l'Anafé a été en relation avec eux depuis.

Il aura fallu que Sekou soit hospitalisé le 20 mars 2017 dans la soirée, en raison de l'aggravation de son état de santé (finalement jugé incompatible avec le maintien), pour que la famille soit enfin admise sur le territoire.

Sekou, Falila et Grace sont de nouvelles victimes de l'acharnement de l'administration, de l'inhumanité et de la brutalité des politiques migratoires, qui font fi des engagements européens et internationaux pris par la France en matière de protection de l'enfance, d'interdiction des traitements inhumains et dégradants et du droit au respect de la vie privée et familiale. ■

* Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers (ANAFE)

Source : <http://www.anafe.org/spip.php?article322>

Des enfants toxicomanes livrés à eux-mêmes en plein cœur de Paris.

Ce sont des scènes dignes des favelas brésiliennes. Depuis quelques semaines, dans le quartier de la Goutte-d'Or, dans le XVIII^e arrondissement de Paris, des enfants d'une dizaine d'années sont livrés à eux-mêmes. Parfois violents, ils sniffent de la colle, le jour comme la nuit. Rétifs aux dispositifs de prise en charge traditionnels, ces enfants toxicomanes venus du Maroc laissent riverains et autorités désespérés. Qui sont-ils ? Comment sont-ils arrivés-là ?

France-Info est allé à leur rencontre.

Enquête Jérômes Jados



Il est 18h30. Le square Alain Bashung vient de fermer. Furtivement, une silhouette en doudoune grise franchit la grille et s'installe au fond du parc. À intervalles réguliers, on voit devant son visage un sac en plastique orange qui se gonfle et se dégonfle. De temps en temps, le garçon sort de sa poche un tube de colle forte, en garnit les parois du sachet et replonge le nez dedans.

Il est agité mais veut bien échanger quelques mots. Il dit avoir 11 ans, même s'il en fait un peu plus. Il parle essentiellement arabe, dit être arrivé en France il y a cinq mois, pour chercher du travail. S'il sniffé de la colle, c'est parce qu'il «a beaucoup de problèmes», explique-t-il. On n'en saura pas plus. Son œil devient vitreux. Il court dans un sens, puis dans l'autre, tente de nous chiper nos clés de voiture avant de chanter dans le micro.

Un parcours chaotique

Des enfants ou jeunes adolescents vivant dans la rue, on en croise d'autres dans le quartier. Youssef et Hamza ont souvent une cigarette ou un joint à la bouche, des yeux cernés. Ils racontent des parcours similaires. Partis du Maroc, ils ont passé quelques mois ou années en Espagne, puis sont arrivés en France récemment.

Anas n'est ici que depuis quelques jours. Provocateur, il tente de rentrer dans le square au moment où celui-ci ferme. Plus de chaussures et une simple toile en guise de pantalon, il dit sortir de garde à vue pour un vol de téléphone portable. Il en a tiré 300 euros. Il va se racheter des baskets et un pantalon auprès des vendeurs à la sauvette du métro La Chapelle.

Anas a sans doute un peu plus que les 14 ans qu'il annonce. Ses parents sont «restés à Fès». Il échange avec eux de temps en temps. Ils l'incitent à revenir, mais lui ne le fera que quand il aura «beaucoup d'argent». S'il n'est pas resté à Barcelone, où il a transité plusieurs mois, c'est, dit-il, parce qu'il n'y avait pas de travail. Il semble toutefois déçu par la situation en France.

Isolement, drogue, violence : une spirale infernale

Anas dort dans un squat. Pour d'autres enfants, c'est le square ou alors des Autolib ou des voitures dont ils forcent les portières. Des dégradations que supportent de moins en moins les riverains. Theodore Ceccone tient la pizzeria Bella Dona. Il voit depuis le début de l'année ces enfants errer par groupe d'une dizaine ou plus, de plus en plus violents. Les scènes qu'il rapporte sont à peine croyables. «Ils ont entouré deux touristes asiatiques, ils ont commencé à les toucher, à essayer de les voler. Un jour, il y a eu un petit, l'un d'entre eux qui s'est fait égorger. Heureusement, un monsieur a mis sa main sur la gorge pour arrêter le sang qui giclait et le Samu est intervenu», raconte le patron du restaurant.

«Un soir, on en a vu un se balader avec une machette qui était quasiment plus grande que lui».

Des enfants «shootés, hystériques, fous à lier, le regard vide», poursuit une voisine qui ne rentre plus chez elle à pied le soir. Mohammed, le boucher qui fait face au square, raconte qu'une fois, il a dû mettre à l'abri dans sa boutique une dame âgée qui se faisait malmener.

«J'ai essayé de les raisonner, de leur dire que c'était pas comme ça la vie, qu'il fallait être gentil,

→

→

faire un stage, mais malheureusement ils sont drogués donc ils sont inconscients (...). «Ils disent oui, mais après c'est comme si je n'avais rien dit. C'est des bébés pour moi. Ils ont 8 ans, 12 ans. Ça fait trop mal de voir une jeunesse perdue», se désespère Mohammed.

Avec d'autres riverains, il vient de cosigner une lettre envoyée il y a quelques jours aux autorités. Ils demandent des mesures «sans délai», «dans l'intérêt de ces enfants» et «du quartier» aussi.

Mais les autorités font face à une situation décrite comme inédite en raison du très jeune âge de ces enfants et aussi en raison de leur toxicomanie. Des cas similaires ont déjà été repérés en Espagne, en Belgique ou en Suède.



Des enfants marocains sur un banc du square Alain Bashung
©Le Parisien

Les structures d'accueil traditionnelles inadaptées

Le chef d'une brigade spécialisée de terrain (BST) parle d'enfants à la fois «très virulents» - l'un d'entre eux l'a gazé avec une bombe lacrymogène - mais auxquels «on a parfois plus envie de tirer l'oreille que de les présenter à un officier de police judiciaire». Vu leur âge, ils ne sont généralement même pas auditionnés. Envoyés en foyer, «ils cassent tout et finissent par ressortir», poursuit ce policier.

Face à cet échec des mises à l'abri habituelles pour les mineurs isolés, la mairie de Paris a mandaté l'association Hors la Rue pour entrer en contact avec ces jeunes. Un éducateur arabophone a été recruté et un accueil de jour leur est proposé. Ils peuvent s'y restaurer, se laver, se reposer. Mais «la drogue ne facilite pas les choses», relève Séverine Canale, responsable de la communication d'Hors la Rue. Il y a l'effet de manque qui est clairement là et entrave tout travail éducatif. (Mais) parfois ils viennent ici sans colle, sans comportement lié à la consommation de produit.

Pour la nuit, un foyer spécifique d'une dizaine de places a été mis à disposition, permettant de commencer à stabiliser une partie de ces enfants. «Ça marche pour certains, ça ne marche pas pour tous, tout le temps. Mais on est en train d'inventer cette solution», souligne le maire PS du XVIII^e arrondissement, Eric Lejoindre, qui a «bon espoir qu'on arrive à être capable de les maintenir, puis de les sortir de la rue et de leur apporter les soins médicaux dont ils ont besoin».

Des motivations au départ qui restent floues

Hors la Rue a identifié 25 jeunes concernés par cette situation de grande détresse. Ils sont quelques dizaines, selon la mairie du XVIII^e. Mais «on en voit dans d'autres arrondissements», indique un policier. Pour tenter d'éclaircir leur situation, les autorités ont sollicité mi-mars le consulat du Maroc ainsi que les services sociaux de plusieurs villes espagnoles.

L'une des questions qui se pose est de savoir si ces enfants sont sous l'emprise de réseaux criminels. Selon les premières investigations policières, cela ne semble pas être le cas, même s'il reste encore beaucoup de zones d'ombre sur leurs parcours et leurs motivations. «Certains viennent de familles déchirées, donc ils viennent directement de la rue au Maroc. Mais la plupart poursuivent un projet migratoire. Ils ont décidé de migrer vers l'Espagne ou un autre pays européen. Ils cherchent avant tout une meilleure situation économique», nous explique Catalina Perrazo, conseillère juridique de Save The Children, en Espagne.

Par ailleurs, alertées par la ville de Paris et les articles de presse sur la situation de ces enfants, les autorités consulaires marocaines à Paris ont exprimé leur disposition à contribuer au traitement de la situation sociale d'enfants de la rue dans la capitale française, dont l'origine est supposée marocaine. ■

Sources:

Journaux:

France-Info: <http://www.francetvinfo.fr/sante/enfant-ado>

Le Parisien: <http://www.leparisien.fr/societe/enfants-des-rues-a-paris-tahir-12-ans-du-maroc-a-la-goutte-d-or-25-03-2017-6794451.php#xtor=RSS-1481423633>

l'Express: http://www.lexpress.fr/actualite/societe/paris-la-difficile-prise-en-charge-des-enfants-snifeurs-de-colle-arrives-du-maroc_1892516.html

Libye : un périple meurtrier pour les enfants sur la route de la Méditerranée centrale

Etude documentée de l'Unicef

L'Unicef a publié en février 2017 une étude qui repose sur 122 entretiens avec des migrants en Libye. Certains ont été menés avec des femmes et des enfants interrogés en dehors de centres de détention, en zones urbaines et rurales, et d'autres avec des femmes au sein de centres de détention gérés par les services de lutte contre les migrations illégales du Ministère libyen de l'intérieur.

Les participants étaient originaires d'une douzaine de pays répartis entre le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. À ces entretiens, réalisés par l'IOCEA* entre octobre 2015 et mai 2016, viennent s'ajouter ceux conduits par un chercheur de l'université Tufts auprès d'informateurs clés en septembre 2016 à Tunis, Tunisie.



Des migrants dans un camp de réfugiés à Tripoli, en Libye, le 21 février 2017. REUTERS/Ismail Zitouny Source « L'Orient le jour »

Quelques chiffres

- À la fin de septembre 2016, environ 256.000 migrants étaient identifiés en Libye, parmi lesquels 28.031 femmes (soit 11 %) et 23.102 enfants (soit 9 %), dont un tiers sont des enfants non accompagnés. On estime qu'en réalité ces chiffres sont au moins trois fois supérieurs.
- Sur les 181.436 migrants arrivés en Italie en 2016 par la route de la Méditerranée centrale, 28.223, soit 16 %, étaient des enfants.
- Neuf enfants sur dix ayant traversé la Méditerranée l'an passé étaient non accompagnés. En tout, 25.846 enfants ont fait la traversée, un chiffre deux fois supérieur à celui de l'année précédente.
- On estime à 4.579 le nombre de personnes ayant péri lors de la traversée de la Méditerranée entre la Libye et l'Italie, au cours de l'année passée uniquement. Parmi elles se trouvaient plus de 700 enfants.

L'organisation onusienne analyse les parcours qui mènent les êtres humains migrants vers la côte libyenne. «Plus qu'un itinéraire à haut risque emprunté par des gens désespérés, la route de la Méditerranée centrale représente aujourd'hui une véritable industrie de plusieurs milliards de dollars contrôlée par des réseaux criminels. Cette route compte également parmi les plus dangereuses au monde pour les enfants, qui, en l'absence d'autres voies de migration sécurisées et légales, n'ont d'autre choix que de l'emprunter».

«En Libye, la sécurité est précaire, les conditions de vie très dures et la violence un fait quotidien. Les différentes régions du pays se retrouvent sous le joug de milices ennemies qui imposent leurs propres règles, contrôlent les passages aux frontières et arrêtent les migrants à des fins d'exploitation. Tout au long de ce dangereux périple, réfugiés et migrants constituent des proies faciles, et à plus forte raison les enfants, particulièrement vulnérables».

Les principales conclusions de l'enquête

Les trois quarts des enfants migrants interrogés ont déclaré avoir été victimes de violences, de harcèlement, ou d'agressions de la part d'adultes et près de la moitié des femmes interrogées ont déclaré avoir subi des violences sexuelles ou des mauvais traitements pendant le voyage.

La plupart des enfants et des femmes ont indiqué avoir dû s'en remettre à des passeurs qui leur réclamaient des sommes au fur et à mesure du voyage, augmentant ainsi leur dette et les rendant encore plus vulnérables aux mauvais traitements, aux enlèvements et à la traite.

La plupart des enfants ont fait part de violences verbales ou émotionnelles et la moitié d'entre eux ont été victimes de coups ou d'autres types de maltraitance physique. Les filles ont plus souvent indiqué être victimes de sévices que les garçons.

Plusieurs enfants ont également indiqué ne pas avoir eu accès à une nourriture suffisante pendant leur périple vers la Libye.

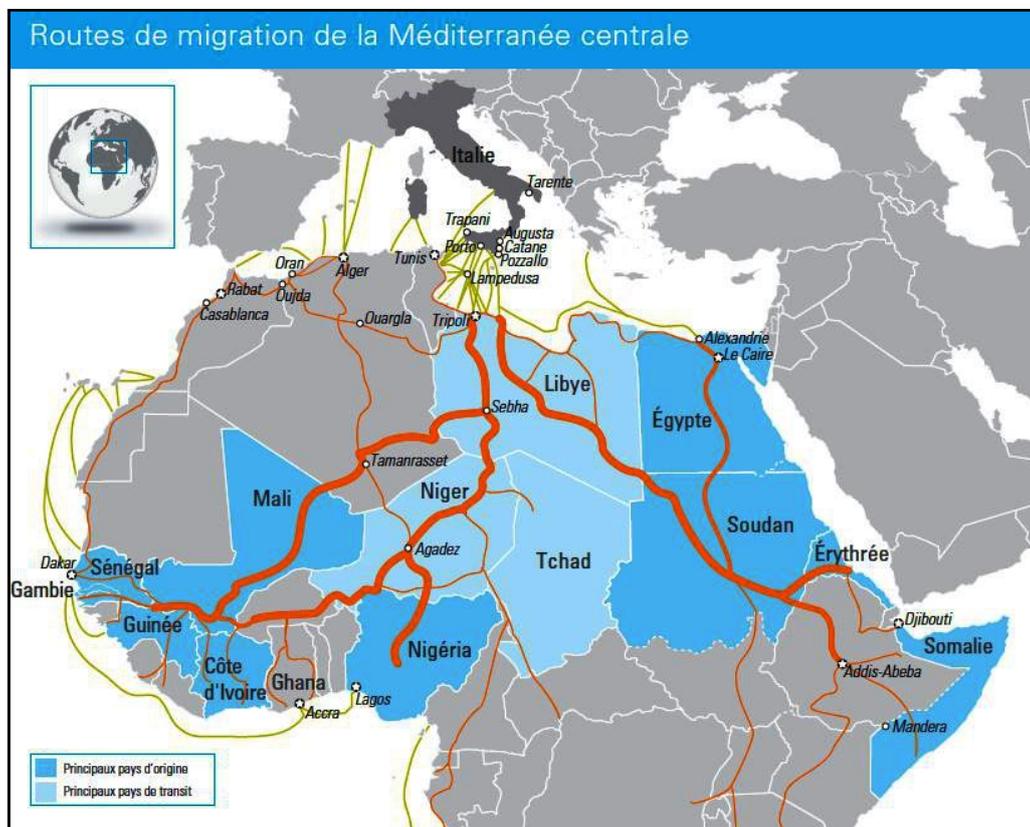
Les femmes retenues dans des centres de détention en Libye occidentale que l'Unicef a pu rencontrer ont fait part de conditions de vie très rudes : mauvaises alimentation et hygiène, surpopulation, manque d'accès aux soins de santé et à une assistance juridique.

→

→

La plupart des enfants et des femmes ont dit s'attendre à devoir travailler pendant de longues périodes en Libye afin de pouvoir payer la suite de leur périple (soit pour retourner dans leur pays soit pour continuer vers leur destination en Europe).

Si la plupart des femmes mariées (environ les trois quarts des femmes interrogées) ont quitté leur pays avec au moins un enfant, elles ont dû en laisser d'autres derrière elles.



Carte extraite de l'étude de l'Unicef
Source : adapté du Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), Commission européenne, *Refugee Crisis – Central Mediterranean Route: ECHO Daily Map*, 4 novembre 2016, <http://erccportal.jrc.ec.europa.eu/getdailymap/docId/1801>

lutte contre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation dans les pays de transit et de destination.

Mais dans la situation d'impunité où se trouvent les acteurs de la filière des chemins de migration, la communauté internationale semble bien ne pas disposer de beaucoup de moyen d'action. ■

*IOCEA : l'Organisation internationale pour la coopération et l'aide d'urgence (International Organization for Cooperation and Emergency Aid – IOCEA), partenaire de l'Unicef pour cette étude

Une étude documentée et illustrée de nombreux témoignages

Cette étude est illustrée de nombreux témoignage de femmes et d'enfants. L'Unicef conclue par un ensemble de recommandations telles que :

Protéger les enfants réfugiés et migrants, en particulier les enfants non accompagnés, de l'exploitation et de la violence et mettre fin à la détention des enfants migrants ou demandant le statut de réfugié en proposant des alternatives concrètes.

Ne pas séparer les familles – le meilleur moyen de protéger les enfants et de leur donner un statut ainsi que permettre à tous les enfants réfugiés et migrants de continuer à apprendre et leur donner accès aux services de santé et à d'autres services de qualité.

Insister pour que des mesures soient prises afin de combattre les causes sous-jacentes des mouvements massifs de réfugiés et de migrants.

Promouvoir des mesures de

Etude à lire sur :
https://unicef.hosting.augure.com/Augure_UNICEF/r/ContenuEnLigne/Download?id=C5F0320F-84EF-4039-8C3B-3F7BAC93F65A&filename=SOS-Enfants-UnPeripleMeurtrierPourLesEnfants.pdf

Cruelles mesures de détention des migrants recommandées par la Commission européenne

Amnesty International Belgique a publié une note le 2 mars 2017 dénonçant les recommandations de la Commission européenne invitant les Etats à placer en détention presque tous les migrants en situation irrégulière avant de les renvoyer dans leur pays d'origine.

«Ce régime de détention de grande ampleur s'applique aussi aux mineurs, ce qui est réellement choquant», a déclaré Iverna McGowan, directrice du Bureau européen d'Amnesty International.

Ces recommandations révèlent la cruauté et l'hypocrisie de la politique migratoire des commissaires européens, a déclaré Amnesty. ■

<https://www.amnesty.be/je-veux-m-informer/actualites/article/cruel>

LES MINEURS DANS LES CONFLITS ARMÉS

Syrie : les viols d'enfants, une politique délibérée



Exilée à Amman, en Jordanie, Fatima raconte le calvaire vécu par sa fille Nora, violée à l'âge de 11 ans par les hommes de Bachar Al-Assad.
Source Inkyfada
<https://inkyfada.com/2017/02/syrie-viol-enfants/>

En six ans de guerre, peu de crimes ont été épargnés aux Syriens. Massacres, tortures, bombardements, armes chimiques... L'un d'entre eux reste encore passé sous silence : le viol des enfants. Dans les geôles du régime, aux checkpoints ou durant les raids, les filles et garçons des opposants, les très jeunes révolutionnaires, sont abusés dans le chaos et l'impunité la plus totale. Cette enquête est publiée dans le cadre de l'opération «Zero Impunity».

Très souvent dans les nombreux conflits à travers le monde, les enfants sont des victimes toutes désignées de la part des belligérants en présence. Bombardements d'écoles ou d'hôpitaux, combats sans considération de la population civile et des enfants, souvent en pre-

mière ligne. Les conflits civils, religieux ou ethniques, ne font pas grand cas des populations civiles et en premier lieu des enfants. Mais, dans le cas du régime syrien, il s'agit encore d'autre chose, d'un degré supplémentaire dans le mépris et le cynisme.

D'après les témoignages recueillis, l'arrestation, l'enfermement et l'exercice de violences, dont le viol d'enfants, relèvent d'une politique voulue et réfléchie par les responsables de la répression de la population syrienne. Foin d'embarras, ici, il n'y a pas lieu de faire de différence entre enfants et adultes. Les enfants sont raflés puisqu'ils sont dans la rue, ou que leur famille manifeste, et enfermés avec les adultes sans considération d'âge. Ce qui amène à les mettre en grand danger de subir des sévices de la part des détenus, dont évidemment des sévices sexuels.

Mais il y a plus. Des enfants ont pu être enlevés pour obliger les parents à se livrer. Le scénario est à peu près toujours le même. Le parent qui se rend à la police ou aux services de répression disparaît, autrement dit, il est éliminé, sans que cela garantisse la fin du calvaire des enfants qui continuent à subir les violences et les tortures de leurs geôliers : viols et tortures des parties génitales des garçons comme des filles.

Ces pratiques systématiques et généralisées ont aussi pour fonction de terroriser les opposants, ceux qui en manifestant mettraient ainsi en grand danger leurs enfants. En Syrie, le viol des enfants – indistinctement filles et garçons – est ainsi devenu une «arme» au service de la machine répressive du régime.

«Il existe des preuves que des filles et des garçons d'à peine 12 ans subissent des violences sexuelles, y compris de la torture physique sur leurs organes génitaux et des viols», constate en 2013, Save The Children, une des plus importantes organisations internationales, dans son étude *Childhood under Fire*. L'ONG Human Rights Watch aborde également le sujet dans deux publications plus générales consacrées à la détention des enfants et aux agressions sexuelles en prison. La commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU (OHCHR), qui documente les violations des droits de l'homme en Syrie, y consacre aussi plusieurs paragraphes dans ses nombreux rapports.

En 2014, dans une publication du secrétariat général de l'ONU sur «Les enfants et le conflit armé en Syrie», les enquêteurs affirment que «l'ONU a rassemblé des preuves de la violence sexuelle subie par les enfants détenus par les forces gouvernementales dans des lieux de détention officiels et clandestins». Les investigateurs de l'ONU n'hésitent pas à affirmer que «cette violence [contre les enfants] servirait à humilier, blesser, obtenir des aveux forcés ou faire pression sur un parent pour qu'il se livre».

L'impunité est telle que les réfugiés syriens citent souvent la peur du viol comme «l'un des principaux éléments ayant influé sur leur décision de quitter la Syrie». «Violer les enfants ? Ça provoque le chaos», résume Omar Guerrero, psychologue clinicien au Centre Primo-Levi, dédié aux victimes de la torture et de la violence politique. «Nous n'en sommes pas encore à penser l'après Syrie. Mais sur quoi va-t-on construire une société ? Quelle place pour des enfants

→ qui ont été abusés ? Comment vont-ils se constituer en tant qu'homme ou femme ? Retrouveront-ils un jour leur dignité ? ».

Amnesty / Rapport d'enquête

Amnesty International a rendu public, le 7 février 2017, un nouveau rapport d'enquête sur l'une des principales prisons du régime Assad, la prison de Sadnaya, à une trentaine de kilomètres de Damas. «Un véritable abattoir humain», estime Amnesty qui documente, grâce à de nombreux témoignages, les pendaisons de masse, les violences sexuelles, les tortures... Des victimes de Sadnaya ont livré des témoignages effrayants quant à la vie à l'intérieur de la prison. Ils évoquent un monde soigneusement pensé pour humilier, dégrader, rendre malade, affamer et au bout du compte tuer ceux qui s'y trouvent enfermés.

Nombre des prisonniers ont déclaré avoir été violés ou parfois contraints de violer d'autres détenus. La torture et les coups sont infligés régulièrement en vue de sanctionner et d'humilier, entraînant souvent des lésions durables, des handicaps, ou la mort. «Le but de cette politique et ces pratiques qui s'apparentent à des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, approuvées au plus niveau du gouvernement syrien, est d'écraser toute forme de dissidence au sein de la population», note Amnesty. ■

Sources : Syrie : les viols d'enfants, l'autre crime de guerre du régime Assad. Mediapart 7 février 2017. Cécile Andrzejewski et Leïla Miñano, avec Daham Alasaad. Amnesty International. Rapport d'enquête sur la prison de Sadnaya.

Les traumatismes des enfants syriens



Un rapport de l'ONG «Save the Children» dresse un état des lieux alarmant sur les traumatismes créés sur les enfants par six ans de guerre. Selon l'organisation, le conflit pourrait engendrer une génération «perdue» d'enfants, en raison des traumatismes endurés sous les bombes.

Les entretiens menés auprès de plus de 458 enfants et adultes montrent un haut niveau de stress psychologique parmi les enfants, dont beaucoup souffrent d'incontinence ou développent des difficultés d'élocution. Les spécialistes parlent à leur égard de «stress toxique», qui aura des conséquences à long terme, la vie durant, en obérant le développement du cerveau et d'autres organes et accroissant les maladies cardiaques, les dépressions et autres désordres mentaux. Les adultes ont rapporté que deux tiers des enfants avaient perdu un proche, vu leur maison bombardée, ou souffert eux-mêmes de blessures liées à la guerre.

Saaed, enfant de 3 ans, vit avec sa famille dans une station service abandonnée. Cette station service, gravement endommagée par la guerre est maintenant le lieu d'habitation de trois familles à Tel Abiad dans le gouvernorat de Raqqa.
© Save the children

Selon «Save the Children», le risque d'avoir une génération brisée, perdue par les traumatismes et un stress extrême, n'a jamais été aussi grand. Quelque 84% d'entre eux ont évoqué comme première cause de leur stress les bombardements aériens et les tirs d'obus. Et 48% des adultes ont rapporté que les enfants avaient perdu leur capacité à s'exprimer ou développé des difficultés d'élocution depuis le début de la guerre. 81% des enfants sont en outre devenus plus agressifs tandis que 71% souffrent souvent d'incontinence.

Violence familiales en hausse

Selon la moitié des personnes interviewées, les violences familiales sont en progression. Et un enfant sur quatre a dit ne pas avoir d'endroit où aller ou de personne à qui parler quand il a peur, est triste ou en colère.

Sonia Khush, directrice de «Save the Children» pour la Syrie, évoque même des tentatives de suicide ou des actes d'automutilation. Selon elle, dans la ville assiégée de Madaya, six adolescents, dont une fille de 12 ans, ont tenté de se suicider ces derniers mois.

Les enfants à Madaya sont «psychologiquement démolis et épuisés», selon un enseignant de la ville cité dans le rapport. «Ils dessinent des enfants qui se font massacrer, ou des chars, ou le siège et le manque de nourriture. Les enfants espèrent mourir pour aller au paradis et être ainsi au chaud, manger et jouer», raconte un autre enseignant à Madaya. ■

Source :
Save the Children : <https://www.savethechildren.net/article/syrian-children-face-growing-mental-health-crisis-new-report-reveals>
http://actu-droitsenfant.over-blog.com/2017/03/syrie-une-generation-sacrifiee.html?utm_source=_ob_email&utm_medium=_ob_notification&utm_campaign=_ob_pushmail

Famine au Sud-Soudan, les enfants premières victimes



©UNICEF

Cette année, près d'1,4 million d'enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère sont en danger de mort, alors que la famine se profile au Nigeria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

Les agences onusiennes Unicef, FAO et PAM, et des ONG mondiales telles que Action Contre la Faim (ACF), Plan International, poussent un cri d'alarme devant la situation d'urgence alimentaire due à la famine qui sévit au Sud-Soudan.*

Selon Plan International : «Le monde n'avait plus connu de telle famine depuis 6 ans, après celle qui avait touché la Somalie. La situation de sécurité alimentaire au Sud-Soudan se détériore de jour en jour, si bien que pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 2011, le gouvernement national a déclaré un état de famine dans plusieurs régions du pays.

L'Homme, première cause de la famine

Cette crise humanitaire n'est autre que le fruit de l'action de l'homme. La guerre civile qui oppose le camp du Président Salva Kiir à celui de son ancien Vice-Président Riek Machar, ainsi que l'effondrement économique du pays, ont contribué de façon significative à l'émergence de cette crise. En 2016, des milliers d'habitants de l'Equatoria-Central ont fui vers l'Ouganda au sud du pays, affectant gravement la production alimentaire.

Dans un communiqué publié le 21 février 2017, l'Unicef a rappelé que : «Au Sud-Soudan, pays en proie à un conflit, à la pauvreté et à l'insécurité, plus de 270.000 enfants souffrent de malnutrition sévère. La famine vient d'être déclarée dans certaines parties d'Unity State, dans le centre-nord du pays, où vivent 20.000 enfants. On s'attend à ce que le nombre total de personnes souffrant d'insécurité alimentaire à travers le pays passe de 4,9 millions à 5,5 millions, au plus fort de la période de soudure en juillet, si rien n'est fait pour juguler la sévérité et la propagation de la crise alimentaire.

«Selon les estimations, plus d'un million d'enfants souffrent actuellement de malnutrition aiguë au Soudan du Sud et plus d'un quart de million souffrent déjà de malnutrition sévère. Si nous ne parvenons pas jusqu'à ces enfants pour leur venir en aide de manière urgente, nombre d'entre eux mourront», a déclaré M. Jeremy Hopkins, représentant par intérim de l'Unicef au Soudan du sud.



©UNICEF

800% sur un an

Effondrement de la production agricole, inflation de

Trois années de conflit ont gravement compromis la production agricole et les moyens d'existence ruraux à travers le pays. La recrudescence de violences depuis juillet 2016 a contribué à l'effondrement de la production agricole, y compris dans les zones auparavant stables. L'inflation en hausse – de 800 pour cent sur un an – et la défaillance des marchés ont également affecté les zones qui dépendaient depuis toujours des marchés pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Les populations urbaines peinent également à s'en sortir face à une hausse importante des prix des produits alimentaires de base.

Les agences onusiennes se mobilisent, la FAO, l'Unicef, le PAM et d'autres partenaires tels que Action contre la faim (ACF) ont mené de vastes opérations de secours depuis le début du conflit et intensifié leurs efforts visant à atténuer les pires répercussions de la crise humanitaire en 2016. Dans le Bahr el Ghazal du Nord, par exemple, l'équipe d'évaluation de l'IPC a constaté que l'aide humanitaire avait diminué les risques de famine. ■

Sources : Plan International : <https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2017-02-22-famine-soudan-sud-milliers-enfants-menaces-de-mort> — Action contre la Faim : <http://www.actioncontrelafaim.org/> UNICEF : <https://www.unicef.fr/contenu/tags/soudan-du-sud>

*UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation)

PAM : Programme Alimentaire Mondial, organisme d'aide alimentaire de l'ONU.

IPC : Programme stratégique global.

Famine au Yémen, plus de 10 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence



Hanadi, âgée de 2 ans et 8 mois pèse... 7 kilos. Malnutrie, elle est très faible et ne peut pas marcher. Sa mère, qui n'a plus de quoi nourrir ses enfants à cause du conflit, l'a amenée à l'hôpital pour la faire soigner. (Yémen, juillet 2015) ©UNICEF

Dans un communiqué publié le 13 janvier dernier, l'Unicef pousse un cri d'alarme devant la malnutrition des enfants pris dans le conflit qui ravage le Yémen. Selon l'organisation onusienne 2,2 millions d'enfants souffrent de malnutrition aigüe et ont besoin de soins de toute urgence. Parmi eux 462.000 enfants souffrent d'une malnutrition aigüe sévère, la forme la plus extrême de malnutrition.

Action contre la faim (ACF) qui est présente sur place, depuis 2012, avec une équipe de 131 personnes signalait, elle aussi, dans son communiqué du 20 décembre 2016, l'aggravation dramatique de la situation nutritionnelle, notamment dans le gouvernorat d'Hodeidah où les cas de malnutrition aigüe sévère ont été multipliés par 4 depuis 2014.

«Lors de notre dernière consultation, 40% des enfants reçus en consultation dans notre clinique mobile ont été pris en charge. Souffrant de malnutrition aigüe sévère, ils présentent souvent des complications : malaria, pneumonie, et sont extrêmement affaiblis. Le traitement de la malnutrition doit être une absolue priorité sans quoi de nombreux enfants vont mourir», se désole Erin Hutchinson, directeur pays d'Action contre la Faim au Yémen.

Un enfant meurt toutes les 10 minutes

La situation n'a jamais été aussi catastrophique. Les enfants meurent de maladies qui auraient pu être évitées ; diarrhée, malnutrition, infections respiratoires. Le système de santé du pays est sur le point de s'effondrer, moins d'un tiers de la population a accès aux soins médicaux, moins de la moitié des établissements de santé sont opérationnels, et les travailleurs de la santé n'ont pas touché leur salaire depuis des mois. Le choléra et la rougeole se sont propagés, les enfants en sont les premières victimes.

Les enfants sont aussi les premières victimes du conflit

Les attaques sur les zones civiles continuent à tuer et blesser un grand nombre d'enfants. Depuis l'escalade du conflit en mars 2015, les Nations unies ont pu vérifier que près de 1.400 enfants ont été tués et plus de 2.140 ont été blessés. Les chiffres actuels sont probablement beaucoup plus élevés.

Près de 2.000 écoles au Yémen ne peuvent plus être utilisées car elles ont été détruites, endommagées, servent d'abris pour les familles déplacées ou sont utilisées à des fins militaires. On dénombre également 1.363 enfants enrôlés par les parties au conflit.

La présence de mines anti personnelles et d'engins non explosés est confirmée ou suspectée dans au moins 15 gouvernorats et il n'y a pas d'activités de déminage en cours. (voir La Lettre n° 34 page 20). L'éducation aux dangers des mines est donc la seule mesure préventive mise en place. ■



Une jeune enfant de douze ans brûlée au troisième degré et blessée par des éclats de bombe lors d'un raid aérien de la coalition. ©Amnesty International Donatella Rovera.

Sources :
 Amnesty International : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/05/yemen-children-among-civilians-killed-and-maimed-in-cluster-bomb-minefields/>
 La guerre au Yémen vu au travers des communiqués d'Amnesty International : <https://www.amnesty.fr/pays/yemen>
 UNICEF : <https://www.unicef.fr/article/dans-l-enfer-du-yemen-un-enfant-meurt-toutes-les-10-minutes>
 Action contre la faim : <http://www.actioncontrelafaim.org/fr/content/au-yemen-la-faim-tue-tous-les-jours>
 Action contre la faim a édité un rapport détaillé sur la situation au Yémen téléchargeable à l'adresse ci-dessus.

Zuhair : le garçon qui a survécu à une bombe au Yémen

Quand une bombe est tombée sur la foule lors d'obsèques à Sana'a, elle a tué 140 personnes, mais Zuhair (13 ans) a échappé la mort avec des brûlures au 3^{ème} degré. Il a dû étouffer les flammes avec ses mains nues.

Plus de 3.000 enfants comme lui ont été blessés ou tués dans la guerre au Yémen. Zuhair a survécu à une frappe aérienne Saoudienne, mais sa vie est déchirée.

Trois mois après, son corps est toujours terriblement brûlé et il

doit lutter pour faire face à la terreur dont il a été témoin. ...«J'ai vu des gens dispersés par terre. Ils étaient morts. J'ai vu des corps découpés. Mes vêtements étaient brûlés et mes mains, mes jambes, mon visage... j'étais brûlé complètement».

La famille de Zuhair a été si appauvrie par la guerre qu'elle n'avait pas les moyens de l'emmener à l'hôpital pendant deux semaines. Au début, ils n'avaient que des baumes primitifs pour soulager ses brûlures. Maintenant elles se cicatrisent, mais Zuhair reste hanté par l'attaque aérienne. «Il crie quand il dort», dit sa mère, «ses yeux sont fermés, mais il crie sans cesse, et il dit des choses qui font peur»...■



Zuhair, 13 ans, a été grièvement blessé par des tirs aériens dans la foule au cours d'un enterrement au Yémen — © Save the children.

Source : Save the children

Famine en Somalie, 363.000 enfants souffrent de malnutrition



Aden Salaad un enfant de deux ans regarde sa mère alors qu'il prend un bain dans une cuvette à l'hôpital de MSF où Aden reçoit un traitement pour malnutrition dans le camp de réfugiés de Dagahaley, à Dabaab au Kenya

Picture: AP/Rebecca Blackwell
Source: journal en ligne "The Telegraph"
www.telegraph.co.uk/news/picturegalleries/worldnews/8630255

Selon l'ONG «Action contre la faim», en plus d'une importante sécheresse et dans le contexte d'un conflit armé persistant qui rend l'accès difficile aux services de base, le pays fait face à une dégradation alarmante de la situation nutritionnelle et alimentaire des populations.

Actuellement on dénombre déjà 363.000 enfants souffrant de malnutrition, et près de 6,2 millions de personnes – soit 50% de la population - ayant besoin d'une assistance humanitaire. Ces éléments rappellent les prémices de la famine de 2011 qui a décimé près de 250.000 personnes.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a appelé la communauté internationale à se mobiliser massivement pour «éviter le pire». «Il est possible d'éviter le pire, il est possible d'éviter à la Somalie une situation similaire à celle de 2011», a-t-il déclaré à la presse après s'être entretenu à Mogadiscio avec le nou-

veau président somalien Mohamed Abdullahi Mohamed, élu le 8 février et plus connu sous son surnom de Farmajo. «Nous avons besoin d'un soutien massif de la part de la communauté internationale pour éviter une répétition des événements tragiques de 2011», a ajouté M. Guterres, sans cela, «nous risquons une tragédie absolument inacceptable que la Somalie ne mérite pas», a soutenu celui qui, avant son arrivée à Mogadiscio, avait souligné que «la combinaison du conflit, de la sécheresse, du changement climatique, des maladies et du choléra est un cauchemar».■

Source : Action contre la faim : <http://www.actioncontrelafaim.org/fr/content/somalie-il-faut-agir-avant-la-famine>
Un article de « Ouest-France » : <http://www.ouest-france.fr/monde/somalie/famine-en-somalie-l-onu-guterres-veut-une-mobilisation-massive-4840747>

Nigeria : les enfants oubliés

Deux ans et demi après l'enlèvement de 219 lycéennes de Chibok par Boko Haram au Nigeria, qui avait suscité un tollé international et généré la campagne #BringBackOurGirls, une bonne nouvelle est arrivée le 17 octobre 2016, 21 de ces jeunes filles ont pu retrouver leurs familles, serrant dans leurs bras des parents qu'elles pensaient ne jamais revoir.

Mais ces jeunes filles sont traumatisées et bouleversées après 30 mois de captivité et on ne sait pas grand-chose sur le sort des 200 lycéennes qui ne sont toujours pas rentrées et encore moins sur les autres enfants et adolescents pris au piège de ce conflit.

Dans une enquête menée en mai, Amnesty International avait révélé que plus de 120 garçons étaient détenus au secret dans une cellule infestée par la maladie au tristement célèbre centre de la caserne de Giwa, à Maiduguri, capitale de l'État de Borno. Des enfants de moins de cinq ans étaient détenus dans trois cellules pour femmes.

La même enquête avait révélé que 12 enfants, dont des bébés et des bambins, étaient morts de malnutrition et de maladie à Giwa entre les mois de janvier et de mai. 2016.

Ces enfants sont les victimes oubliées du combat du Nigeria contre Boko Haram.

Des promesses sans lendemain

Après la publication du rapport d'Amnesty International en mai, le président nigérian Muhammadu Buhari avait déclaré à Christiane Amanpour, journaliste de CNN, qu'une enquête approfondie serait menée sur le centre de Giwa. Cinq mois plus tard, en octobre, selon certaines informations, des «détenus innocents» ont été libérés de la caserne de Giwa, mais aucune enquête n'a encore été menée sur la détention d'enfants, ni sur les décès d'adultes et d'enfants. Les recherches d'Amnesty montrent que les cellules sont toujours aussi pleines et que des adultes et des enfants continuent d'y mourir.

Depuis la promesse faite par le président Buhari à CNN, Amnesty International a pu confirmer la mort de 15 bébés et jeunes enfants à Giwa. En outre, des bébés sont nés en détention : selon une ancienne détenue récemment relâchée, 15 bébés sont nés au cours des six mois qu'elle y a passés.

Une crise plus générale

À l'horreur des lycéennes de Chibok kidnappées et des enfants qu'on laisse mourir à Giwa, s'ajoute celle des enfants «libres» dans le nord-est du Nigeria, qui ne s'en sortent guère mieux.

La région est en proie à l'une des pires crises humanitaires d'Afrique. Depuis 2009, Boko Haram sème le chaos, faisant des milliers de victimes. Environ 2,4 millions de personnes sont déplacées, pour la plupart des enfants.

Beaucoup vivent dans des camps, dans des conditions sordides, et leur vie est menacée par la malnutrition sévère, la déshydratation et le manque de soins médicaux. Ils ne reçoivent quasiment aucune aide du monde extérieur.

Quelles sont les mesures à prendre ?

Nous demandons au président Muhammadu Buhari de tenir sa promesse et de mener une enquête approfondie sur les atteintes aux droits humains et les décès à Giwa. C'est un camp de la mort, il faut le fermer. La lutte contre Boko Haram ne saurait servir d'excuse pour enfermer des enfants.

Le gouvernement précédent a fait preuve d'une lenteur surprenante lorsqu'il a réagi à l'enlèvement des lycéennes de Chibok ; le gouvernement du président Buhari doit tout faire désormais pour ramener ces jeunes filles, ainsi que toutes les autres victimes d'enlèvements. La crise plus globale est ignorée depuis trop longtemps. La réponse aux besoins humanitaires des personnes touchées par le conflit s'avère trop lente et inadaptée. ■

*Source : Aster Van Kregten, responsable des recherches sur le Nigeria à Amnesty International
Cet article a été publié initialement par CNN. - 18 octobre 2016*

Nigeria : 1.000 jours après l'enlèvement des lycéennes

**Amnesty /
Communiqué de presse**

8 janvier 2017, ce sombre anniversaire rappelle cruellement la disparition des lycéennes de Chibok, mais aussi de toutes les personnes – dont beaucoup sont des enfants – qui demeurent captives dans les caches de Boko Haram.

Si le gouvernement nigérian fait des efforts considérables pour retrouver les 195 lycéennes de

→



Les familles manifestent pour retrouver les lycéennes de Chibok ©STRINGER/AFP/Getty Images

→

Chibok encore aux mains de Boko Haram, nous redoutons que les victimes d'enlèvements collectifs moins médiatisés ne bénéficient pas des mêmes efforts pour assurer leur libération.

41 nouveaux cas d'enlèvements depuis 2014

En avril 2014, Boko Haram avait enlevé 276 jeunes filles à l'école secondaire publique pour filles de Chibok. Les enlèvements sont partie intégrante des attaques imputables à Boko Haram.

Amnesty International a recensé au moins 41 autres cas d'enlèvements collectifs par Boko Haram depuis 2014. Nombre des attaques commises par ce groupe armé, notamment les homicides délibérés de civils, les viols, la destruction de maisons, les attentats dans des lieux de culte, des marchés et autres bâtiments civils, constituent des crimes de guerre et les responsables de ces actes doivent être traduits en justice dans le cadre de procès équitables, en excluant tout recours à la peine de mort.

La résilience du mouvement Bring Back Our Girls

La résilience et la détermination des militants de Bring Back Our Girls (« Ramenez nos filles ») au Nigeria, ont fait connaître au monde entier le calvaire des lycéennes de Chibok et maintiennent la pression sur le gouvernement en continuant de réclamer la libération de toutes les lycéennes. Leur ténacité est remarquable à une période où l'espace civique dédié aux manifestations et rassemblements pacifiques au Nigeria se réduit rapidement. ■

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/nigeria-1000-jours-apres-lenlevement-des-lyceennes>

Exécutions de mineurs en janvier

IRAN - Deux jeunes gens ont été exécutés en Iran pour des crimes commis alors qu'ils avaient 15 et 16 ans. L'un des garçons avait également été condamné à 74 coups de fouet pour avoir consommé de l'alcool. La loi pénale iranienne a été réformée en 2013 pour restreindre les condamnations à mort pour des faits commis par des mineurs, mais cela n'a pas pour autant réduit le nombre d'exécutions dans ces cas. Au cours des dix dernières années, l'Iran aurait ainsi exécuté 60 jeunes arrêtés alors qu'ils étaient enfants.

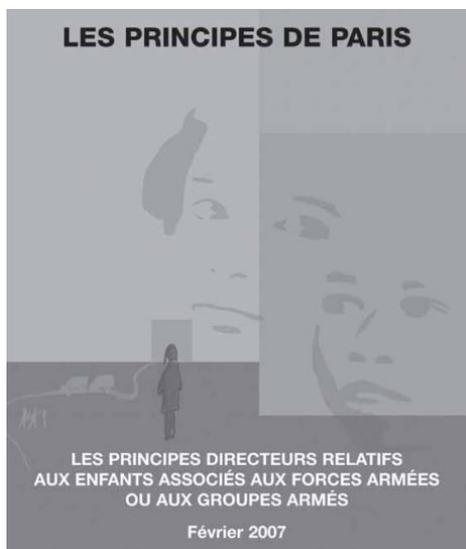
Il y a donc eu déjà deux mineurs exécutés en Iran cette année, un troisième, Hamid Ahmadiya vu sa condamnation suspendue le 16 février 2017. Néanmoins, l'Iran vient d'annoncer l'annulation de la peine de mort pour six mineurs, suite aux pressions des Nations unies... Ce qui aurait tendance à montrer que la pression internationale n'est pas vaine.

BAHREÏN - Une des trois personnes exécutées le 15 janvier dernier pour un attentat à la bombe était mineur au moment des faits. Des experts de l'ONU ont déclaré avoir reçu des allégations de torture lors de la procédure menant à la condamnation. Il s'agissait de la première exécution dans le pays depuis 2010. ■

*Source : Child Right International Networks CRIN
<https://www.crin.org/fr/accueil/notre-action/cm/crinmail-177#Actu1>*

LES ENFANTS SOLDATS

Les enfants soldats, 10 ans après les Principes de Paris



Petit glossaire :

DDR : Désarmement, Démobilisation, Réinsertion.

CICR : Comité International de la Croix Rouge.

HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés.

OIT : Organisation Internationale du Travail.

Les Principes de Paris (2007) sont consignés dans un texte endossé par plus d'une centaine d'États qui contient des axes directeurs concernant les enfants soldats. Ils donnent aux États des consignes et des principes pour mettre fin à l'enrôlement des enfants et envisager leur démobilisation et leur réinsertion dans la société (programmes de DDR).

Le 21 janvier 2017, à l'occasion du dixième anniversaire de ces Principes, une conférence ministérielle, «Protégeons les enfants de la guerre», organisée par le ministère des Affaires étrangères et l'Unicef, a rassemblé plus d'une centaine d'ambassadeurs, et de ministres des États signataires ou futurs signataires, ainsi que des représentants d'organisations onusiennes (Unicef, CICR, HCR, OIT) et d'ONG impliquées dans le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant et/ou engagées dans les programmes de DDR (Save the children, Plan International, Human Right Watch, Déclaration de Genève, Fondation Roméo Dallaire, etc). Amnesty France était représentée par trois membres, commission armes, commission droits de l'enfant et service des relations extérieures. Nous fûmes accueillis à la porte par le ministre des Affaires étrangères en personne.

Un festival de déclarations de bonnes intentions

Introduit par le Président de la République, et par le directeur exécutif de l'Unicef, la journée s'est déroulée dans la succession de déclarations des responsables onusiens puis, en panels plus restreints par des interventions d'ambassadeurs, de ministres, de membres d'ONG. Discours finaux et conclusion à la fin de la journée par le ministre, avec endossement des principes par trois nouveaux États signataires : le Myanmar, la Tunisie et le Kazakhstan.

Beaucoup de langue de bois, mais...

Au milieu des discours lénifiants de certains ambassadeurs et ministres délégués, dont certains suppliaient de voir retirer le nom de leur pays de «la liste de la honte» (publiée par l'ONU), certaines personnalités ont pris la parole apportant des éclairages flamboyants.

Leila Zerrougui, représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants dans les conflits armés, qui mène depuis plusieurs années un combat sans repos pour obtenir des États et des groupes armés la démobilisation d'enfants ; la campagne « des enfants pas des soldats » a développé des stratégies pertinentes : « isoler les groupes armés à qui on ne peut pas

→

LA SITUATION DES ENFANTS SOLDATS EN 2017

Le recrutement en chiffres

Des dizaines de milliers d'enfants recrutés dans le monde, dont 17.000 recrutés au Soudan du Sud depuis 2013 (dont 2.596 en 2015), 5.000 recrutés en Somalie, 1.363 au Yémen.
Le chiffre global de 250.000 enfants soldats reste d'actualité.

La Campagne «Enfants, pas Soldats»

Lancée en mars 2014 par l'ONU et l'Unicef.

But : mobiliser le soutien nécessaire pour mettre fin et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité nationales en conflit.

8 forces de sécurité nationales signataires d'accords : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, la Birmanie, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, le Tchad et le Yémen.

Le Tchad a depuis complété les exigences de son plan d'action

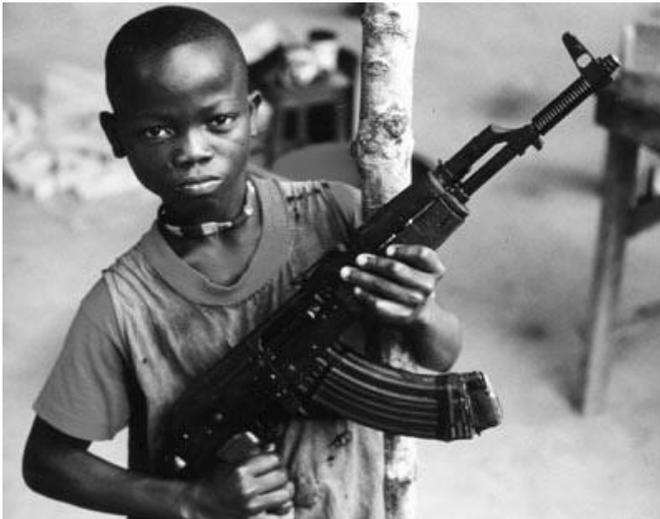
La libération d'enfants soldats en chiffres

115.000 enfants soldats libérés depuis 2000, dont 57.600 enfants entre 2007 et 2015.

Plus de 8.000 enfants libérés en 2015. ■

Source : Ministère des Affaires Étrangères et rapport de la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU pour le sort des enfants dans les conflits armés.

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/836&Lang=F&Area=UNDOC



parler, leur fermer la porte de la communauté internationale. Exemplariser ceux qui démobilisent. Cela commence par les enfants : que ceux qui sortent des groupes armés ne soient pas considérés comme des ennemis. Ne pas oublier : les prisonniers actuels sont les tortionnaires de demain. Travailler avec les acteurs de terrain à la reconstruction de ce qui a été détruit».

Des acteurs de terrain, telle Elisabeth Decrey Warner de «l'appel de Genève» ONG qui a démobilisé des jeunes filles Kurdes au sein des YPG (Unités de protection du peuple) au nord de la Syrie, ainsi que des enfants soldats en République Démocratique du Congo, et qui discute de la libération d'enfants avec les commandants de l'armée syrienne libre. Roméo Dallaire, ancien général canadien des troupes de l'ONU qui consacre sa vie à la démobilisation des enfants, et qui rappelle qu'au milieu de ces belles paroles, il faudrait voir les choses pratiques : «Alors comment on fait ?», qui recommande la prévention dans les écoles, éviter de se faire «embourber dans ce machin-là». Réduire la valeur d'un enfant soldat. R. Dallaire constate que l'emploi d'enfants soldats est toujours précurseur d'atrocités, voire de génocides.

La situation des enfants vivant dans les zones de conflit dans le monde

246 millions (un enfant sur dix) vivent dans une zone de conflit armé, 125 millions sont directement affectés par des combats, 51,6% des 65,3 millions de personnes ayant fui leur foyer pour des raisons de violence et de conflits sont des enfants.

Accès aux soins et à l'éducation des enfants dans les zones de conflits

19 zones de conflit sur 20 ont subi des bombardements d'école et d'hôpitaux, 2 enfants sur 3 ne bénéficiant pas des vaccins fondamentaux survivent dans une zone de conflit, 37 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, 75 millions d'enfants voient leurs besoins éducatifs fortement impactés. ■

Source : UNICEF, HCR, Ministère des Affaires Étrangères 2015-2016

Dans la langue diplomatique...

Cependant, c'est au milieu des ces flots de bonnes intentions affichées, dont on sait la distance avec la réalité, que se constituent quand même les pressions diplomatiques et se concrétise l'existence d'une «communauté internationale» qui permet quelques avancées. L'endossement des Principes de Paris par trois nouveaux États, ce qui porte leur nombre à 108, l'importance donnée par la France à cet anniversaire est témoin de l'effectivité des Principes de Paris.

Quelques consensus ont été exposés : lutter contre l'impunité des recruteurs, donner la voix aux enfants, développer un système de registres de naissances complet et fiable, offrir un «ciel» aux enfants par l'éducation, le jeu, la perspective d'un emploi, lutter contre l'oisiveté qui pousse vers le radicalisme, fournir du travail aux enfants que l'on démobilise. Le représentant de l'OIT remarquait que les États fragiles dans ce domaine sont ceux qui ne respectent pas les droits fondamentaux du travail.

A la société civile, aux acteurs de terrain, aux ONG de s'emparer des Principes de Paris pour sortir les enfants des conflits armés, et pour empêcher tout nouvel enrôlement.

Et une question philosophique posée par le représentant du HCR qui a obtenu la libération de plusieurs dizaines de jeunes filles de Chibok par Boko Haram : «Ce qui permet l'application des Principes, c'est d'avoir la confiance de ceux qui violent les Principes». ■

Sources :
 Principes de Paris ; le texte complet se trouve sur différents sites dont celui de la représentante spéciale de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/notre-travail/principes-de-paris/>
 Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-enfants/conference-protégeons-les-enfants-de-la-guerre-21-fevrier-2017/>
 Bureau de la représentante spéciale auprès du secrétaire général pour le sort des enfants dans les conflits armés : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/>
 L'appel de Genève : <http://genevacall.org/what-we-do/>
 Roméo Dallaire : <http://www.romeodallaire.com/>

LISTE DE LA HONTE

Chaque année la représentante spéciale de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés, Leila Zerrougui, rend un rapport sur le sort des enfants vivant dans les pays en guerre. En annexe de ce rapport, une liste des armées étatiques et des groupes armés « recrutant, utilisant, tuant, mutilant ou enlevant des enfants, les violant ou commettant d'autres formes de violences sexuelles à leur encontre ou attaquant des écoles ou des hôpitaux dans des situations de conflit armé » est ajoutée. Elle contenait 54 noms (+ 8 autres noms dans une autre liste annexe) dans le rapport de juin 2016. Voir la Lettre de la Commission droits de l'enfant n°34 p. 21

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/836&Lang=F&Area=UNDOC

Yémen : les forces houthies recrutent des enfants soldats pour combattre en première ligne

**Amnesty /
Communiqué de presse**

Dans un communiqué de presse du 28 février, Amnesty International dénonce le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les forces houthies.

De nouveaux éléments démontrent que le groupe armé houthi recrute activement des adolescents, parfois âgés de 15 ans seulement, pour combattre sur la ligne de front dans le cadre du conflit qui fait rage au Yémen, a déclaré Amnesty International le 28 février 2017 après s'être entretenue avec les familles de trois adolescents pris au piège, au mois de février, de cette pratique qui bafoue le droit international. Les familles ont confirmé qu'un quatrième garçon du quartier avait été recruté.



Source : Al Jazeera in english
©ajenglish

Des membres des familles et un témoin ont déclaré à Amnesty International que les quatre adolescents, âgés de 15 à 17 ans, ont été recrutés dans la capitale, Sanaa, par des combattants du groupe armé houthi, connu localement sous le nom d'Ansarullah. Ils n'ont appris que leurs enfants avaient été emmenés qu'après avoir été alertés par des habitants, qui ont raconté les avoir vus, ainsi que six autres mineurs, monter à bord d'un bus dans un centre houthi du secteur mi-février.

Dans un communiqué de presse du 28 février, Amnesty International dénonce le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les forces houthies.

De nouveaux éléments démontrent que le groupe armé houthi recrute activement des adolescents, parfois âgés de 15 ans seulement, pour combattre sur la ligne de front dans le cadre du conflit qui fait rage au Yémen, a déclaré Amnesty International le 28 février 2017 après s'être entretenue avec les familles de trois adolescents pris au piège, au mois de février, de cette pratique qui bafoue le droit international. Les familles ont confirmé qu'un quatrième garçon du quartier avait été recruté.

Des membres des familles et un témoin ont déclaré à Amnesty International que les quatre adolescents, âgés de 15 à 17 ans, ont été recrutés dans la capitale, Sanaa, par des combattants du groupe armé houthi, connu localement sous le nom d'Ansarullah. Ils n'ont appris que leurs enfants avaient été emmenés qu'après avoir été alertés par des habitants, qui ont raconté les avoir vus, ainsi que six autres mineurs, monter à bord d'un bus dans un centre houthi du secteur mi-février.

«Il est affligeant que les Houthis enlèvent des enfants à leurs parents et à leur foyer, les privant de leur enfance pour les placer en ligne de mire, où leur vie est en danger, a déclaré Samah Hadid, directrice adjointe du bureau régional d'Amnesty International à Beyrouth.

«C'est une violation flagrante et honteuse du droit international. Les Houthis doivent immédiatement mettre fin à toutes les formes de recrutement de mineurs de moins de 18 ans et libérer tous les enfants enrôlés dans leurs rangs. La communauté internationale doit apporter son soutien à la réinsertion et à la réintégration des enfants démobilisés au sein de la société».

Les familles des quatre adolescents recrutés mi-février ont par la suite été informées qu'ils se trouvaient sur un site non divulgué à la frontière entre le Yémen et l'Arabie saoudite.

Comment se passent les recrutements

Les personnes interrogées ont raconté que les représentants houthis gèrent des centres locaux qui proposent des activités – prières, sermons et conférences notamment – où l'on encourage les adolescents et les hommes à rejoindre la ligne de front pour défendre le Yémen contre l'Arabie saoudite.

D'après un témoin, deux des quatre adolescents ont été recrutés par un représentant houthi après avoir été envoyés dans une école coranique, près de Sanaa, pour une initiation religieuse en janvier, avant d'être rendus à leurs familles qui ignoraient où ils se trouvaient. Un père a déclaré que son fils lui avait expliqué que le programme incluait l'histoire des guerres mondiales et de ce qui était présenté comme la guerre menée contre le peuple yéménite par la coalition que dirige l'Arabie saoudite.

→



Mohammed Hamood al-Wabash, enfant de 13 ans a été blessé l'après midi du 30 mai 2016 quand il a marché par inadvertance sur une sous-munition BLU-97 non explosée. Il a subi de nombreuses fractures au pied. Il a raconté à Amnesty International qu'il avait vu les petites bombes jaunes, mais qu'il ne savait pas alors qu'elles pouvaient exploser. Image prise à l'hôpital al-Jamhourî à Sa'da City ©Amnesty International.

combattants [au front], et qu'ils passent pour [enrôler] un membre de chaque famille. Si le fils meurt au front, un salaire mensuel et une arme sont donnés au père pour qu'il se taise». De nombreuses familles craignent les représailles contre leurs enfants qui ont été emmenés par les Houthis ou contre leurs autres enfants ou des proches, si elles osent parler du recrutement.

Un père a déclaré : «Beaucoup d'enfants [sont recrutés] mais les gens n'osent pas parler ni donner suite. Ils ont peur d'être arrêtés».

Honneurs et avantages financiers

Deux des personnes interrogées ont déclaré à Amnesty International que les Houthis promettent des avantages financiers aux familles pour les amadouer, promettant entre 20.000 et 30.000 rials yéménites (entre 75 et 110 euros) par enfant et par mois si leur enfant meurt au front comme martyr. Par ailleurs, les Houthis honorent les familles en imprimant des affiches à la mémoire de leurs garçons et en les placardant dans leur quartier en hommage à leur contribution à l'effort de guerre. Deux des personnes interrogées ont souligné que les enfants qui sont recrutés le sont généralement dans les milieux les plus pauvres.

Les noms des enfants soldats, de leurs proches et d'autres personnes interrogées, ainsi que les dates exactes du recrutement des garçons, ne sont pas divulgués pour des raisons de sécurité.

1.500 enfants recrutés, malgré l'accord avec la représentante spéciale de l'ONU

Au mois de février 2017, les organismes de l'ONU ont pu recenser environ 1 500 cas d'enfants recrutés par toutes les parties au conflit depuis mars 2015. En mai 2015, Human Rights Watch avait déjà publié des informations sur le recrutement, l'utilisation et la formation d'enfants soldats par les Houthis.

En 2012, le dirigeant houthi Abdel Malik al Huthi, lors d'une rencontre avec la représentante spéciale de l'ONU pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, s'était engagé à s'efforcer de mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Cependant, durant ses six dernières missions sur le terrain dans des zones contrôlées par les Houthis au Yémen, entre janvier 2015 et novembre 2016, Amnesty International a constaté l'utilisation d'enfants soldats à des postes de contrôle. Certains tenaient un livre dans une main et une Kalachnikov dans l'autre.

Plusieurs parties au conflit au Yémen figurent sur la «liste de la honte»

Depuis quelques années, plusieurs parties au conflit au Yémen figurent sur la liste, en annexe du Rapport annuel du secrétaire général de l'ONU sur le sort des enfants en temps de conflit armé, des parties ayant bafoué les droits des enfants pendant le conflit, notamment en recrutant et en utilisant des enfants soldats. Il s'agit des Houthis, d'Al Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA), de plusieurs divisions des forces armées yéménites et de certaines milices pro-gouvernementales.

La coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite figurait également sur cette liste en tant que partie ayant bafoué les droits des enfants durant le conflit, mais l'ancien secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon l'a retirée en raison des pressions diplomatiques. Cela va à l'encontre des preuves manifestes qui démontrent que la coalition bafoue les droits des enfants dans le cadre du conflit au Yémen. (voir la Lettre n°34 p. 21).■

→

Le cruel manque d'écoles classiques

Certaines familles affirment constater une intensification du recrutement d'enfants soldats dans leurs quartiers, du fait que nombre d'enfants ne vont plus à l'école classique. La guerre a de lourdes conséquences sur l'économie et beaucoup de familles ne peuvent plus payer les frais de transport pour envoyer leurs enfants à l'école. Dans de nombreux secteurs, les écoles ne fonctionnent plus. Certains enseignants sont en grève, car ils ne sont plus payés.

D'après un membre d'une famille, les Houthis imposent des quotas de recrutement aux représentants locaux, allant jusqu'à les menacer s'ils ne remplissent pas ces objectifs.

L'une des personnes interrogées, dont le frère de 16 ans a été emmené, a déclaré au sujet des garçons qui sont recrutés : «Ils sont tout excités à l'idée de tirer avec des kalachnikovs et des fusils et de porter un uniforme militaire. Ils [les Houthis] disent qu'il n'y a pas assez de

VIOLENCES ET ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

France : deux enfants de moins de 15 ans meurent chaque jour sous les coups de leurs parents

MORTS DANS LA RUE EN FRANCE

Plus de 2.000 personnes meurent dans la rue chaque année en France, en moyenne à 49 ans. L'augmentation du nombre de personnes sans domicile est alarmante : + 50 % entre 2001 et 2012.

143.000 personnes vivent dans la rue, dont 30.000 mineurs, sans doute encore plus aujourd'hui (3/04/17).

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/sdf_objectif_zero_-_un_plan_pour_en_finir_avec_la_vie

Le 1er mars 2017 Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, a dévoilé un plan sur 3 ans visant à sensibiliser et à mobiliser les citoyens et les professionnels contre la maltraitance infantile. Selon la ministre, «la persistance de violences s'explique notamment du fait de leur invisibilité» et ce «déli collectif est renforcé par l'absence de statistiques».

Pour pallier à l'absence de données regroupées fiables, l'Observatoire de la Protection de l'enfance sera chargé de la collecte de données et de les rendre publiques pour provoquer une prise de conscience. Les médecins hospitaliers étant en contact avec de nombreux enfants, il sera créé un référent en matière de protection de l'enfance dans chaque hôpital. Le Plan met également l'accent sur le syndrome du bébé secoué et la conduite à tenir en cas d'énervements liés aux pleurs de bébé. Des campagnes d'information seront mises en place pour promouvoir le numéro vert 119 en cas d'enfance en danger.

Depuis le 14 mars 2016, la notion d'inceste a été introduite dans le Code pénal et il est souhaité des études pour mieux comprendre ce phénomène afin de repérer les risques. Une réflexion doit être menée sur les délais de prescription des crimes sexuels. Une attention particulière est envisagée pour éviter la reproduction des violences intrafamiliales dans les situations déjà signalées.

Le Plan vise à proposer un soutien à la parentalité notamment lors d'une première naissance avec la création d'un livret de naissance envoyé dès le 5^e mois de grossesse et ensuite à l'adolescence (dès 11 ans) donnant des repères sur une éducation bienveillante et non violente. L'interdiction des violences et châtements corporels, censurée par le Conseil constitutionnel, fait partie de ce livret de conseils aux parents.

Le Manifeste «Stop aux violences aux enfants»

Ce Manifeste, initié par Mémoire Traumatique et Victimologie, du Dr Muriel Salmona, va beaucoup plus loin, considérant qu'«il s'agit d'une urgence humaine et sociale et d'un problème majeur de santé publique».

Les chiffres sont éloquentes : 1 enfant sur 4 a subi des violences physiques, 1 enfant sur 3 a subi des violences psychologiques, 140.000 enfants sont exposés à des violences conjugales. Les études révèlent les liens entre les violences subies dans l'enfance et la santé et les maladies mentales à l'âge adulte.

Il propose de s'engager pour sortir du déni, prévenir, protéger, prendre en compte la souffrance et le traumatisme et soigner, lutter contre l'impunité pour obtenir justice et réparation... grâce à 10 actions fortes à proposer aussi aux candidats à la présidentielle, responsables politiques, parlementaires.. Près de 18.000 personnes avaient signé la pétition sur ce manifeste au 2 mars 2017.■

www.memoiretraumatique.org - www.stopaudeni.com

Libération mercredi 1^{er} mars 2017 « De nouveaux outils pour venir en aide aux enfants maltraités »

Le Monde mercredi 1er mars 2017 « Un plan pour lutter contre les violences faites aux enfants »

<http://actu-droitsenfant.over-blog.com2017/03/france-un-plan-pour-lutter-contre-la-maltraitance-infantile>

55 femmes et filles palestiniennes dans les prisons israéliennes



CODEPINK
WOMEN FOR PEACE

En 2017, des femmes et filles palestiniennes sont régulièrement arrêtées dans la rue, aux check-points militaires et chez elles lors d'incursions violentes de l'armée israélienne accompagnée d'agents de la sécurité et de chiens policiers, qui causent des destructions de mobiliers et des dommages aux biens. Elles ont les yeux bandés, sont menottées et emmenées de force dans des jeeps militaires.

Marah Bakeer, âgée de 16 ans et résidant à Jérusalem-est a été arrêtée le 10 octobre 2015 après avoir reçu 10 balles dans le bras gauche. Elle a été ensuite transportée en ambulance à l'hôpital Hassadah Ein Karem le corps dénudé malgré ses demandes répétées. Puis elle a été laissée dans une chambre, enchaînée au lit par la main et la jambe, surveillée par deux gardes qui l'ont injuriée ainsi que sa mère. L'un des surveillants lui a dit de mourir et l'autre a fait un selfie avec elle contre sa volonté. Marah a répété qu'elle n'avait pas l'intention de mener une attaque, ce qui est attesté par les enregistrements vidéo de la scène, qui la montrent sans arme, contrairement aux affirmations de l'accusation. Malgré tout, elle a été condamnée en janvier 2017, à 8 ans et demi de prison par un tribunal israélien.

Les Palestiniennes ne sont régulièrement pas informées de leurs droits et des raisons de leur arrestation lorsqu'elles sont emmenées dans les centres d'interrogatoires et de détention. On les



Bushra Al Tawil, jeune Palestinienne arrêtée en 2011.

→

prive souvent de l'accès à un avocat et elles sont détenues pour interrogatoires pendant plusieurs jours, exposées à la torture et aux mauvais traitements. Les méthodes de torture et de mauvais traitements utilisés à l'encontre des prisonnières palestiniennes sont la cause de graves douleurs physiques et mentales. Les méthodes d'interrogatoire comprennent la mise à l'isolement prolongé, des conditions de détention inhumaines, une utilisation excessive des menottes et du bandage des yeux, des privations de sommeil, des refus de nourriture et d'eau pendant des périodes prolongées, des refus d'accès aux douches ou au renouvellement de vêtements pendant des jours ou des semaines, des maintiens forcés dans des positions de stress, des hurlements, des insultes, des injures et du harcèlement sexuel.

Transferts dégradants.

Les filles et femmes palestiniennes, détenues par les Israéliens, sont soumises à différentes étapes de transfert épuisantes et dégradantes entre le lieu d'arrestation et le centre d'interrogatoire ou de détention, puis de leur prison jusqu'au tribunal et retour. Elles sont placées dans des positions assises douloureuses et inconfortables, après avoir été placées avant leur transport dans un «mavar», un lieu de détention ressemblant à une cage.

Les filles et femmes palestiniennes, détenues par les Israéliens, sont soumises à différentes étapes de transfert épuisantes et dégradantes entre le lieu d'arrestation et le centre d'interrogatoire ou de détention, puis de leur prison jusqu'au tribunal et retour. Elles sont placées dans des positions assises douloureuses et inconfortables, après avoir été placées avant leur transport dans un «mavar», un lieu de détention ressemblant à une cage.

Le témoignage de N.S., âgée de 16 ans, fait à l'avocate d'Addameer Mona Naddaf, le 28 juillet 2016 décrit son expérience : «Le 28 avril 2016, une soldate de l'unité Nahshon m'a demandé d'enlever mes vêtements et mes chaussures, mais c'était très douloureux pour moi à cause de mes blessures qui n'étaient pas encore guéries. Une autre détenue a essayé de m'aider mais la soldate ne l'a pas laissée faire. Ensuite elle m'a menotté les pieds mais quand elle a voulu me menotter les mains, j'ai essayé de lui dire qu'elles étaient encore blessées et que c'était trop douloureux. Elle ne m'a pas écoutée et m'a menotté le bras blessé. Nous avons quitté HaSharon à 2h30 AM. Nous avons pris un véhicule dans lequel se trouvait un fourgon en fer. Il y faisait très chaud. Nous avons atteint Ramlah dans la matinée. Nous avons attendu longtemps, entre deux et trois heures, puis nous avons été emmenées dans un fourgon inconfortable muni d'une barre en fer basse. Le conducteur roulait si vite que je cognais à la paroi, ce qui provoquait de grandes douleurs à mes blessures».

Israël est responsable de ses actes dans les territoires occupés y compris aux check-points militaires de Cisjordanie, tout particulièrement en ce qui concerne les mauvais traitements des femmes lors des arrestations et des transferts. ■

Source : Association Addameer et Codepink (traduction Martine Brizemur, commission Isrtopal AI France) <http://www.addameer.org/>

(Addameer est une organisation palestinienne de soutien aux prisonniers et de défense des droits humains. Codepink est une organisation de femmes pour la Paix qui s'est créée lors de la guerre contre l'Irak.)

Grande Bretagne : des enfants retirés abusivement à leurs parents par les services sociaux...

«Les enfants volés d'Angleterre», documentaire de Pierre Chassagnieux et Stéphanie Thomas (France 5 -15/11/2016), raconte l'effrayante histoire de nouveaux nés retirés dès la maternité, à des couples n'ayant encore, pour la plupart, jamais eu d'enfants, sous prétexte d'un soupçon de maltraitance future ou jugés à l'avance incapables d'assumer leur rôle de parents. Ils sont simplement soupçonnés d'être potentiellement dangereux pour leur nouveau-né. Une maltraitance avérée n'a pas besoin d'être constatée par les services sociaux.

Seule la fuite en Irlande ou en France pendant la grossesse peut sauver certaines de ces familles précaires, charge à elles de négocier ensuite avec les services sociaux à leur retour.

Source : <https://rutube.ru/video/3a5ee9c83d5cf7efe1009840450288d4/>
<https://rutube.ru/video/15ad3b9a56e6b072cebee195697c74c1/>
<http://television.telerama.fr/television/les-enfants-voles-d-angleterre-une-saisissante-enquete-a-suivre-sur-france-5,149897.php>
http://www.lemonde.fr/television-radio/article/2016/11/15/au-royaume-uni-le-scandale-des-enfants-arraches-a-leur-famille_5031213_1655027.html
<https://blogs.mediapart.fr/bonnevoglie/blog/151116/les-enfants-voles-dangleterre>

Proposés à l'adoption, ces enfants ne retrouveront jamais leur famille. Chaque année la Grande Bretagne fixe des quotas d'enfants à retirer à leurs parents à fin d'adoption. Les comtés qui n'y parviennent pas sont pénalisés et voient leur budget révisé à la baisse. Des agences privées, présentant ces enfants dans des vidéos, sont chargées de placer ces enfants et de les faire adopter. Les couples en recherche d'adoption peuvent mettre en ligne le profil idéal de l'enfant recherché. Les enfants sont adoptés par des foyers aux revenus aisés.

En 2015, 7.740 enfants étaient en attente d'adoption. Cette situation, au cœur de l'Europe des pays des droits de l'Homme, ne doit pas traverser les frontières, aussi la loi impose-t-elle le silence aux parents et aux journalistes, sous peine de condamnation judiciaire.

En Grande Bretagne, la protection de l'enfance est toujours, depuis 1989, régie par le concept flou «de probabilité de faire du mal» (le Children Act de Margaret Thatcher) qui avait été mis en place après plusieurs faits divers tragiques, dont l'un d'eux pour un petit garçon mort à 17 mois après avoir été victime de graves maltraitements. «Pas question de laisser se reproduire un cas similaire, quitte à briser des familles». Malheureusement les enfants placés et retirés abusivement à leurs parents ne font l'objet d'aucun débat dans les médias et la société britannique... ■

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants dans le chocolat !

Neuf multinationales dont Nestlé, Unilever et Procter & Gamble contribuent à l'exploitation de travailleurs pour produire de l'huile de palme en Indonésie. Une huile que nous retrouvons dans un grand nombre de produits de consommation : chocolat, savon, margarine ou encore les bio-carburants.



©Amnesty International.

**Amnesty /
Campagne**

Déforestation, espèces menacées comme les orangs-outans : les conséquences de l'exploitation de l'huile de palme sont connues. Ce qui l'est moins c'est que l'huile de palme est aussi parfois produite au mépris des droits des travailleurs.

Amnesty International s'est entretenue avec 120 ouvriers qui travaillent dans des plantations de palmiers à huile appartenant à deux filiales de Wilmar et trois fournisseurs de cette société à Kalimantan et Sumatra, en Indonésie. L'enquête menée par l'organisation a mis au jour un grand nombre d'atteintes aux droits humains :

Des enfants, âgés de huit ans pour les plus jeunes, faisant un travail dangereux et difficile physiquement, qui abandon-

nent parfois l'école pour aider leurs parents dans les plantations :

Des femmes forcées à travailler pendant de longues heures sous peine de voir leur salaire réduit, payées en dessous du salaire minimum - pas plus de 2,50 dollars par jour dans certains cas extrêmes - et maintenues dans une situation d'emploi précaire, sans retraite ni assurance maladie.

Des ouvriers souffrant de graves lésions liées à un pesticide hautement toxique encore utilisé dans les plantations malgré son interdiction par l'Union européenne et même par Wilmar.

Des ouvriers contraints à travailler sans tenue de protection adaptée malgré les risques de dégâts respiratoires liés à des niveaux dangereux de pollution provoqués notamment par des feux de forêt entre août et octobre 2015.

Des ouvriers devant travailler de longues heures, en utilisant de très lourds outils et en prenant de grands risques physiques pour couper des fruits sur des arbres de 20 mètres de haut afin d'atteindre des objectifs de rendement ridiculement élevés. Ils risquent en outre diverses sanctions pour des «fautes» telles que ne pas avoir ramassé les fruits tombés par terre ou avoir cueilli des fruits pas mûrs.

Les pires formes de travail des enfants mises au jour

Le rapport souligne que des enfants âgés de 8 à 14 ans accomplissent des tâches dangereuses dans des plantations détenues et gérées par des filiales et des fournisseurs de Wilmar. Ils travaillent sans tenue de protection dans des lieux où des pesticides toxiques sont utilisés et portent des sacs de fruits de palmier à huile qui peuvent peser de 12 à 25 kg. Certains ont abandonné l'école pour travailler avec leurs parents toute la journée ou presque. D'autres travaillent l'après-midi après l'école, ainsi que le week-end et pendant les vacances scolaires.

Un garçon de 14 ans, qui récolte et transporte des fruits de palmier à huile dans une plantation appartenant à Wilmar, a expliqué à Amnesty International qu'il avait quitté l'école à 12 ans parce que son père était tombé malade et n'arrivait plus à atteindre ses objectifs de travail. Selon lui, ses frères de 10 et 12 ans travaillent également dans la plantation après l'école : «J'aide mon père tous les jours depuis environ deux ans. J'ai été scolarisé jusqu'au CM2. J'ai quitté l'école pour aider mon père car il ne pouvait plus faire son travail. Il était malade [...]. Je regrette d'avoir quitté l'école. J'aurais voulu aller à l'école pour devenir plus intelligent. J'aimerais devenir enseignant».

Les travaux pénibles physiquement peuvent avoir des effets néfastes sur le corps des enfants. Un garçon de 10 ans qui a abandonné l'école à l'âge de 8 ans pour aider son père, employé par un fournisseur de Wilmar, a raconté qu'il se levait à 6 heures pour ramasser et transporter des fruits tombés des palmiers à huile. Il a indiqué travailler six heures par jour, sauf le dimanche : «Je ne vais pas à l'école [...]. Je porte tout seul le sac de fruits tombés, mais je ne peux le porter qu'à moitié rempli. C'est difficile de le porter, il est lourd. Je le fais aussi quand il pleut mais c'est dur [...]. J'ai mal aux mains et j'ai des courbatures».

→

Amnesty a lancé une campagne d'interpellation des entreprises qui utilisent l'huile de palme produit par Wilmar. Elle demande à ces entreprises :

D'exiger de Wilmar, le géant de l'huile de palme basé à Singapour, qu'il mette fin aux violations des droits de ses travailleurs et qu'il améliore ses pratiques commerciales dès maintenant.

De réparer, en coopération avec Wilmar, les torts causés aux travailleurs, ainsi que les torts causés aux enfants qui sont impliqués dans des tâches dangereuses dans les plantations.

De divulguer publiquement quels produits de leur fabrication contiennent de l'huile de palme provenant des activités de Wilmar en Indonésie.

D'agir de façon plus transparente pour tout ce qui est lié à la présence de l'huile de palme dans vos produits ; par exemple, en identifiant les produits contenant de l'huile de palme, en indiquant sa provenance et les conséquences négatives sur les droits humains liées à son approvisionnement. ■

Source : Site d'Amnesty France :

Le communiqué de presse : <https://www.amnesty.fr/presse/huile-de-palme-de-grandes-marques-mondiales-tirent>

Le texte des pétitions aux entreprises :

<https://www.amnesty.fr/actions/huile-de-palme-interpeller-ces-grandes-marques-sur>

SCOLARISATION

Des écoles sûres

Les conflits armés constituent l'un des obstacles à l'éducation les plus dévastateurs. Les écoles et les universités – des lieux favorisant le développement et la paix – sont attaquées par les extrémistes pour répandre la peur et endoctriner de nouvelles recrues. Au milieu d'un tel chaos, les enfants, les élèves et les enseignants sont privés de leur droit d'accès à une éducation de qualité.



GUIDE TO IMPLEMENTING THE
Principles of State Responsibility
to Protect Higher Education
from Attack

Global Coalition to
Protect Education from Attack



La France et le Canada sont les 58 et 59èmes États à signer la «Safe School Déclaration» (la déclaration sur la sécurité dans les écoles)

Ces deux pays, à l'occasion de la conférence sur le dixième anniversaire des Principes de Paris (voir page 21) ont approuvé l'engagement politique international connu comme la Déclaration des Écoles Sûre. Cet engagement est promu par la Coalition mondiale inter institutions pour la protection de l'éducation contre les attaques (Global Coalition to Protect Education from Attack GCPEA).

Le directeur de la GCPEA s'est félicité de l'apport de ces deux pays, venant s'ajouter aux 57 signataires précédents.

La déclaration sur la sécurité dans les écoles décrit une politique intergouvernementale d'engagement des États pour exprimer leur soutien à la protection des étudiants, des écoliers, des enseignants, des écoles et des universités des attaques en temps de conflits armés. Elle souligne l'importance de la poursuite de l'éducation même durant les conflits.

En se joignant à cette déclaration, les États s'engagent à restaurer l'accès à l'éducation lorsque les écoles sont bombardées, brûlées et détruites lors du conflit, et de faire en sorte que les étudiants, écoliers, enseignants et écoles ne soient pas en première ligne des attaques armées. Les États signataires s'engagent à dissuader l'utilisation de ces violences par la promesse d'enquêter, instruire et faire justice à ces crimes de guerre que sont l'utilisation d'écoles à des fins militaires. ■

Sources :

Le texte de la déclaration : http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/fr_safe_schools_declaration.pdf

Les lignes directrices pour la sauvegarde des écoles lors des conflits armés : http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines_fr.pdf (en français)

Le document entier : http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guide_to_implementing_principles.pdf (en anglais)

Le site de la GCPEA : <http://www.protectingeducation.org/> (en anglais)

Le site de l'UNESCO sur la protection des écoles : <https://fr.unesco.org/themes/protection-attaques>

Human Right Watch s'est fortement engagé pour cette déclaration des Écoles sûres : <https://www.hrw.org/fr/news/2015/06/12/onu-protoger-les-ecoles-en-temps-de-guerre>

Une vidéo de Canada21.tv : <http://www.dailymotion.com/video/x5cxf1p>

Les enfants migrants à l'école : problème ou opportunité ?

La vague actuelle de réfugiés et migrants venant d'Afghanistan, d'Irak, de Syrie et d'ailleurs a accentué les tensions de certains systèmes d'écoles en Europe. Dans les pays acceptant le plus grand nombre – la Suède et l'Allemagne – la place dans les écoles ne présente pas de problème, ces deux pays prévoyaient un déclin du nombre d'écoliers à cause des taux de naissance en baisse. En Suède, par exemple, le nombre d'enfants inscrits à la 9^{ème} année d'école est tombé de 120.000 en 2005 à 96.000 en 2015.

Le problème majeur pour les systèmes scolaires est que les enfants migrants ont tendance à être concentrés dans certaines écoles, souvent près des centres ou quartiers de migrants. En Norvège, Danemark et Suède, environ 70% de ces enfants sont scolarisés dans des écoles où au moins la moitié des effectifs sont des migrants. Ceci veut dire qu'ils sont en partie séparés de la population d'accueil et donc auront plus de difficulté pour apprendre la langue du pays. A ceci s'ajoute le fait que les migrants sont souvent installés dans les quartiers pauvres où les écoles n'offrent pas un bon niveau d'éducation.

En Allemagne, le système scolaire trie les écoliers dès l'âge de 10 ans vers l'enseignement général ou professionnel, et les enfants de migrants sont davantage orientés vers le professionnel, avec peu de chances de revenir plus tard à l'enseignement général. En effet, le manque de maîtrise de la langue du pays empêche des enfants immigrants d'entrer à l'université. Cette rigidité du système éducatif constitue aussi un obstacle à l'intégration des enfants plus âgés.

Pourtant, le système allemand a fait certaines améliorations. En moins de 10 ans, le niveau en maths des enfants migrants de la deuxième génération a augmenté de l'équivalent d'une année scolaire. Le gouvernement a aussi investi largement dans l'éducation préscolaire, et certains Länder (états fédéraux) ont allongé la journée scolaire. En Suède, des adultes migrants sont formés comme aide-enseignant afin d'accélérer l'intégration des écoliers migrants. Au Danemark, pour assurer une bonne répartition de tels enfants, la proportion d'enfants migrants ne peut plus dorénavant dépasser les 20% par école. Toutes ces mesures visent à donner de meilleurs résultats scolaires et d'intégration.

Un autre facteur qui entre en jeu pour l'éducation et l'intégration de beaucoup d'enfants immigrants est justement la situation et l'histoire de leur famille. Ces enfants avec leurs parents ont fait des sacrifices, supportés des difficultés et très souvent ont couru des dangers lors de cette recherche d'une vie meilleure et sûre. Leurs parents sont déterminés et travailleurs, et un grand nombre d'entre eux ont un bon niveau d'éducation. Par exemple, environ la moitié des réfugiés syriens entrés en Europe ont des diplômes universitaires, selon le HCR. Le fait que l'indicateur le plus sûr des résultats scolaires d'une école est le niveau d'éducation des parents donne à croire que dans bien de cas les enfants migrants seront un atout pour leur pays d'accueil. Au-delà des problèmes immédiats, leur venue est donc une opportunité à exploiter. ■

Source : *The Economist*, 3/01/2017.

Slovaquie : la ségrégation ethnique illégale à l'école compromet l'avenir des enfants roms



Jeune rom appartenant à la communauté du centre de Ostravony en Slovaquie. Ce village est connu par le mur qui a été édifié par les autorités pour séparer les Roms du reste de la population. © EduRoma

*Le Centre européen pour les droits des Roms (CEDR) et Amnesty international ont publié un rapport commun intitulé *A Lesson in Discrimination : Segregation of Romani children in Primary Education in Slovakia*. Il révèle que les réformes limitées et la menace d'amendes de l'Union européenne pour non-respect de la loi communautaire n'ont guère permis de remédier à la pratique généralisée qui consiste à placer les enfants roms dans des écoles ou des classes à part. Il est courant que les enfants roms soient identifiés, à l'issue d'une évaluation, comme présentant un «handicap mental léger» et aiguillés vers des écoles spéciales où la qualité de l'enseignement laisse à désirer.*

Malgré la procédure d'infraction de l'Union Européenne

Cela fait presque deux ans que la Commission européenne a lancé une procédure d'infraction contre la Slovaquie pour discrimination et ségrégation au sein du système éducatif. Pourtant, les enfants roms demeurent pris au piège du cercle vicieux de la pauvreté, de la marginalisation et du désespoir. Le fait que la Slovaquie laisse perdurer des préju-

→

**Amnesty /
Rapport**

→

gés très présents au sein du système éducatif ruine l'avenir de générations d'enfants roms dès qu'ils franchissent la porte de l'école.

Ce rapport, qui analyse la situation dans quatre localités de l'est de la Slovaquie, révèle que les enfants roms sont placés dans des écoles ou des classes réservées aux Roms, ou dans des écoles et classes spéciales destinées aux élèves souffrant de «handicaps mentaux», où les programmes sont allégés et les possibilités de cursus limitées. Autre facteur qui alimente la ségrégation, les parents non-Roms retirent bien souvent leurs enfants des écoles lorsqu'ils ont l'impression qu'il y a «trop d'élèves Roms». Les autorités slovaques n'ont pas mis en place de plan ni de politique efficace pour s'attaquer à ce phénomène, désigné sous l'expression «fuite des Blancs».

Un enseignement au rabais

L'enseignement que les élèves roms reçoivent dans les écoles spéciales et dans les classes qui leur sont réservées est d'un niveau tellement bas qu'ils sont très peu nombreux à pouvoir poursuivre leur scolarité après 16 ans. Ceux qui le font n'ont guère d'autre choix que de s'orienter vers l'enseignement professionnel, ce qui restreint fortement leurs possibilités en termes d'emploi pour l'avenir. Les préjugés bien ancrés et le peu d'attentes du personnel enseignant vis-à-vis des enfants roms entravent encore leurs possibilités en termes d'éducation. Une enseignante a comparé son école à un «petit zoo». Une autre a déclaré que les Roms «se reproduisent entre eux. L'inceste est très fréquent».

Amnesty International et le CEDR exhortent la Commission européenne à inciter la Slovaquie à aligner ses politiques sur le droit européen en matière de discrimination raciale et lui demandent de publier un «avis motivé» contre la Slovaquie, ultime mesure avant d'intenter une action en justice.

«Au sein du système éducatif en Slovaquie, pour les enfants roms, les dés sont truqués dès le départ, ce qui les place sur une trajectoire étriquée qui exacerbe et perpétue les préjugés et le racisme à l'égard des Roms», a déclaré John Dalhuisen, directeur pour l'Europe et l'Asie centrale à Amnesty International. ■

Source : Rapport d'Amnesty International et du Centre européen pour les droits des Roms – 1^{er} mars 2017.

Éducation en Haïti

Une bonne nouvelle : sept ans après son adoption par le Parlement, Haïti a promulgué une loi sur les frais de scolarité. Cette loi encadre les frais de scolarité et d'activités extrascolaires, ainsi que le taux d'augmentation des frais exigés par les écoles privées. La loi impose également que les frais soient payables en monnaie locale, interdit les frais de réinscription et plafonne les cautions qui peuvent être demandées. Les écoles haïtiennes exigent des parents de multiples frais, pour couvrir l'accès à l'eau, à l'électricité, à des sanitaires et au matériel éducatif et sportif.



Enfants haïtiens à l'école;
©Borgenproject https://upload.wikimedia.org/wikipedia/en/4/47/Haitian_school_children.jpg

Bien, mais peut mieux faire

Cependant, dans une information de synthèse, l'Unicef dresse un tableau encore assez sombre du système éducatif haïtien. Le pays reste confronté à d'énormes défis malgré le bond significatif du niveau de fréquentation scolaire (77% en 2012, versus 50% en 2005), le Programme scolaire universel gratuit et obligatoire (PSUGO), la forte demande d'éducation et le soutien de la communauté internationale. L'accès à l'école demeure encore limité et la qualité et la gouvernance des écoles constituent un défi majeur. Autres contraintes : un investissement public très limité en termes réels dans le secteur (autour de 10% du budget en moyenne), la pauvreté massive de plus de 70% de la population, une législation inadéquate, des normes et pratiques sociales défavorables, des crises récurrentes telles que les désastres naturels (notamment le séisme du 12 janvier 2010), de même que les capacités organisatrices et de gestion très limitées du Ministère de l'Éducation.

tionnelles et de gestion très limitées du Ministère de l'Éducation.

Un système éducatif dans les mains du secteur non-public

Selon le dernier recensement scolaire (2011), seul 20% de l'offre éducative vient du secteur public, le reste étant entre les mains du secteur non-public, la plupart du temps géré sans règle-

→

FRANCE La scolarisation, un facteur d'intégration des Roms

La scolarisation est un facteur d'intégration. Pour autant, il est très difficile d'y inscrire les enfants, faute de justificatif de domicile, une des pièces obligatoires, demandées par les écoles. D'après une étude du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE), menée auprès de 161 jeunes vivant dans des bidonvilles et squats, entre novembre 2015 et juillet 2016, ils sont plus de la moitié entre 12 et 18 ans, à ne pas être scolarisés. Un taux effrayant. Selon la présidente de l'association «Rom Réussite» à Montreuil et administratrice du Collectif national droits de l'homme Romeurope : «Parfois les familles n'ont plus d'espoir. Pour certaines, nous avons essayé d'inscrire leur enfant à l'école 3 ou 4 fois. Nous avons besoin d'un soutien politique pour sortir des bidonvilles».

Source : tiré de l'article *Intégration des Roms en France, mission (im)possible ?* par Roxanne D'Arcon http://www.respectmag.com/26935-integration-rroms-france-impossible?utm_source=mailing&utm_medium=mailinghebd&utm_campaign=hebdodiv

→

mentation et opérant en dessous des normes minimales de qualité. La faiblesse de la qualité se traduit notamment par des taux moyens de redoublement de 15% et des taux d'abandon autour de 13%. Combiné aux entrées tardives, ces facteurs augmentent la proportion des sur-âgés à l'école primaire (65%). On note que le taux de survie scolaire en 5ème année du primaire est faible (25%).

Des enseignants non qualifiés

Cette situation préoccupante s'explique en grande partie par la proportion élevée d'enseignants non qualifiés (plus de 65%), les conditions d'apprentissage défavorables, et la non-application des normes et standards pouvant garantir un enseignement de qualité. Parmi les enfants les plus affectés par l'accès limité ainsi que l'absence de qualité, on peut citer ceux du milieu rural, ceux des familles pauvres des bidonvilles des grands centres urbains, les enfants séparés de leur famille (centres résidentiels, enfants en domesticité, enfants des rues), les enfants handicapés et les enfants déplacés.

Espérons que l'application retardée de la loi de 2010 produira des effets positifs espérés. ■

Source : Child Right International Networks CRIN
<https://www.crin.org/fr/accueil/notre-action/cm/crinmail-177#Actu1>
UNICEF : <https://www.unicef.org/haiti/french/education.html>

Près de 400.000 enfants syriens réfugiés en Turquie ne sont pas scolarisés

Plus de 40% des enfants syriens réfugiés en Turquie, soit quelque 380.000, ne sont pas scolarisés, ce qui pose le risque d'une «génération perdue», a mis en garde l'Unicef dans un communiqué le 19 janvier dernier. «Si davantage de ressources ne sont pas allouées, il y a toujours le risque réel d'une génération perdue d'enfants syriens, privés des compétences dont ils auront besoin un jour pour reconstruire leur pays».

Parmi les 2,7 millions de Syriens qui ont officiellement trouvé refuge en Turquie, plus de 1,2 million sont des enfants.

Depuis le début de la crise en Syrie, en mars 2011, près de 180.000 Syriens sont nés en Turquie, a rapporté l'agence de presse progouvernementale Anadolu, citant des chiffres communiqués par le ministère de la Santé.

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a affirmé plus tôt en janvier qu'une partie de ces réfugiés, ainsi que des Irakiens ayant fui leur pays en guerre pour la Turquie, seraient naturalisés, sans avancer de chiffre ni de date. ■

Source : L'Orient-Le Jour – 19.01.2017
UNICEF : <https://www.unicef.fr/article/enfants-syriens-non-une-generation-perdue>

AGENDA

Quelques films sur les enfants migrants et réfugiés :

L'autre côté de l'espoir, le dernier film d'Aki Kaurismäki, sorti en France le 15 mars 2017. Histoire d'un jeune réfugié syrien en Finlande.

Le Havre, film du même réalisateur (2011) et qui a obtenu le prix Louis Delluc. Il raconte l'histoire d'un jeune garçon en provenance d'Afrique qui veut passer en Angleterre.

Welcome, dans la même veine, mais un peu plus ancien, film de Philippe Lioret (2009), raconte aussi l'histoire d'un jeune migrant, Bilal, kurde d'Irak qui veut rejoindre l'Angleterre à la nage...

Illégal, un film franco-belgo-luxembourgeois (2010) : Tania et son fils de 13 ans sont des immigrés russes clandestins en Belgique.

Hope, un film de Boris Lojkine, (2014), primé à Cannes. Il raconte l'histoire de Hope et de Leonard qui, après avoir traversé le Sahara, vont essayer de rejoindre l'Europe.

Spartacus et Cassandra, un docu-fiction d'Ioanis Nuget (2015), raconte l'histoire de deux adolescents roms émigrés de Roumanie à Paris.

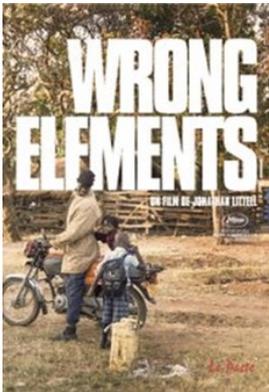
Fuocoammare, documentaire italien de Gianfranco Rosi (2016), Ours d'Or de la Berlinale 2016 : la traversée de la Méditerranée pour arriver à Lampedusa. Se passe de commentaires. ■

On trouvera une riche sélection de documentaires et de films de fiction sur le site *InfoMIE, Documentation > filmographie*.

On peut aussi consulter le site *Amnesty Belgique : jeunes.amnesty.be Films*.

AGENDA

FILMS | FILMS | FILMS | FILMS |



RAPPEL :

«WRONG ELEMENTS»

Documentaire français de Jonathan Littell, 2 heures 13 minutes, sorti en France le 22 mars 2017

Ouganda 1989. Un jeune insurgé acholi guidé par des esprits, Joseph Kony, forme un nouveau mouvement rebelle contre le pouvoir central, la LRA, « l'Armée de Résistance du Seigneur ». Une armée qui se développe au fil des années par des enlèvements d'adolescents – plus de 60 000 en 25 ans – dont

moins de la moitié sont ressortis vivants du « bush ». Geoffrey, Nighty et Mike, un groupe d'amis, ainsi que Lapisa, font partie de ces adolescents, enlevés à l'âge de 12 ou 13 ans. Aujourd'hui ils tentent de se reconstruire, de retrouver une vie normale, et reviennent sur les lieux qui ont marqué leur enfance volée. À la fois victimes et bourreaux, témoins et acteurs d'exactions qui les dépassent, ils sont toujours les "Wrong Elements" que la société a du mal à accepter. Pendant ce temps, l'armée ougandaise traque, dans l'immense forêt centrafricaine, les derniers rebelles LRA dispersés. Mais Joseph Kony, lui, court toujours.



«ET LES MISTRALS GAGNANTS»

Documentaire français réalisé par Anne-Dauphine Julliand (2016) – 79 mn

Ambre, Camille, Charles, Imad et Tugdual ont entre 6 et 9 ans, chacun est atteint d'une maladie douloureuse, handicapante, potentiellement mortelle, d'autant plus intolérable qu'elle frappe des enfants. Sur un sujet aussi difficile, Anne-Dauphine Julliand parvient pourtant à offrir un film

empli de rires, de petits bonheurs, de lumière, de jeux, de rêves, en un mot, de vie. La documentariste, toujours à bonne distance, a l'intelligence de privilégier la parole et le ressenti de cinq petits malades, sans dissimuler leurs souffrances, mais en exaltant leur insouciance, leurs rêves, leur énergie contagieuse à profiter du temps présent.

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international
Commission Droits de l'enfant
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65—Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

Ont participé à ce numéro :

Jacques Bass, Philippe Brizemur, Isabelle Cadars-Jenoc, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Jean-Pierre Lazarus—Dessins : Paul Dehédin.

Nota :
Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

(qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

ISSN 2551-3206

LIVRES | LIVRES | LIVRES | LIVRES |

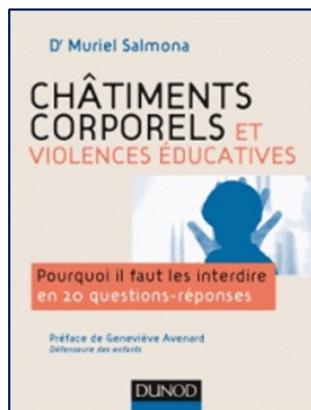


«LIVRE BLANC SUR LA PROTECTION DES ENFANTS MALTRAITÉS» : Propositions contre les dysfonctionnements

12 mars 2017 - de REPPEA
(Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et l'adolescence)

Ce livre blanc a été réalisé par un groupe de travail du REPPEA - Réseau des Professionnels de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Il a pour objectif d'alerter les politiques et la société civile sur l'état d'urgence en

vue de la protection de l'enfance en France, en particulier sur 8 points principaux qui laissent les mineurs maltraités exposés à un manque majeur de protection adaptée, voire même à des maltraitances supplémentaires.



«CHÂTIMENTS CORPORELS et violences éducatives»

Pourquoi il faut les interdire en 20 questions réponses

De Muriel Salmona – Editions Dunod – 2016 – 17,50€

Les châtiments corporels sont une violation des droits de l'enfant et n'ont aucune vertu éducative. Bien au contraire, de très nombreuses études ont démontré que ce sont des pratiques inefficaces, dangereuses et nuisibles à la santé et au développement de l'enfant. Elles augmentent le risque de troubles du comportement et sont des usines à fabriquer de nouvelles violences de proche en proche, de génération en génération.

Sous forme de questions-réponses, cet ouvrage écarte les préjugés les plus courants pour promouvoir une éducation centrée sur l'intérêt supérieur des enfants et adaptée à leurs besoins fondamentaux.

Sous forme de questions-réponses, cet ouvrage écarte les préjugés les plus courants pour promouvoir une éducation centrée sur l'intérêt supérieur des enfants et adaptée à leurs besoins fondamentaux.



«POUR UNE RÉPUBLIQUE GARANTE DES DROITS DE L'ENFANT»

Dans un livre blanc intitulé «des organi-

sations du collectif : « Agir ensemble pour les droits de l'enfant » (AEDE), s'engagent dans les débats électoraux de 2017 et émettent des recommandations à l'attention des candidats mais aussi des futurs membres du gouvernement et parlement pour faire de la France un pays plus respectueux des droits de tous les enfants.

Un document rassemblant les 12 propositions phares d'AEDE a également été élaboré ainsi qu'un document «Ce que la CIDE prohibe» pour mettre en lumière la non-conformité de certaines propositions de candidats avec la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). ■